



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COJ

Conseil d'orientation
des politiques de jeunesse



JEUNES D'OUTRE-MER

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

ADOPTÉ LE 11 JUILLET 2025

JEUNES D'OUTRE-MER

Garantir l'égalité des chances pour tous





La République française compte 12 territoires ultramarins : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises.

SOMMAIRE

LISTE DES RECOMMANDATIONS	6
ÉDITO	9
AVANT-PROPOS	10
1. RENFORCER LA FORMATION SUR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DES PARCOURS	14
1.1. ADAPTER L'ÉCOLE AUX CONTRAINTES LOCALES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE ET LA NON-SCOLARISATION	14
1.2. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ANCRÉE DANS LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES	17
1.3. LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME AVEC DES OUTILS CIBLÉS ET PRÉCOCES	20
2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN CRÉANT DES OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES ULTRAMARINS	21
2.1. MIEUX INSÉRER LES JEUNES LOCALEMENT GRÂCE À UN ACCÈS FACILITÉ À L'EMBAUCHE	21
2.2. FACILITER L'ENTREPRENEURIAT EN SIMPLIFIANT LES DÉMARCHES ET L'ACCÈS AU FINANCEMENT	23
3. RENDRE LA MOBILITÉ DES JEUNES ULTRAMARINS POSSIBLE À TOUTES LES ÉCHELLES	25
3.1. RENDRE LA MOBILITÉ LOCALE POSSIBLE	25
3.2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA MOBILITÉ VERS L'HEXAGONE ET À L'INTERNATIONAL	26
4. GARANTIR LES CONDITIONS DE VIE ESSENTIELLES POUR LA RÉUSSITE DU PARCOURS DES JEUNES ULTRAMARINS	29
4.1. COMBLER LA FRACTURE NUMÉRIQUE PAR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET À L'INFORMATION	29
4.2. GARANTIR UN ACCÈS RAPIDE ET EFFECTIF AUX DROITS SOCIAUX	31
4.3. MIEUX FINANCER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE POUR TOUS LES JEUNES	32
4.4. ÉTENDRE LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ADAPTÉS AUX JEUNES PRÉCAIRES	33
4.5. MULTIPLIER LES SOLUTIONS LOCALES D'ÉCOUTE ET DE SOINS EN SANTÉ MENTALE	35
4.6. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR CHAQUE JEUNE, EN PARTICULIER LES PLUS VULNÉRABLES	37
ANNEXES	39
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	41
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION	43

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Mettre en place une expérimentation visant à délocaliser la classe de sixième dans une école primaire, lorsque le collège est trop éloigné, et l'envisager pour d'autres niveaux, en s'inspirant de l'initiative portée par le Gouvernement polynésien. Cette expérimentation aura vocation à éviter de longues distances pour les élèves et un départ précoce du foyer familial pouvant contribuer à des risques de décrochage scolaire. Lorsque les capacités d'accueil sont limitées, mettre en place des constructions modulaires en préfabriqué adaptées aux conditions météorologiques sur les territoires ultramarins, à l'image de ce que la ville de Saint-Denis à La Réunion a mis en place dans le cadre du programme national de dédoublement des classes. En parallèle, développer l'offre d'internats sur les territoires ultramarins.

Recommandation 2 : Institutionnaliser un temps consacré aux cultures des différents territoires ultramarins dans le programme scolaire, à l'instar de ce qui se pratique en Polynésie française. Permettre aux collectivités de piloter localement ce temps scolaire, afin qu'il soit adapté aux spécificités des territoires, en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), tout en s'assurant de la formation des enseignants à l'histoire et aux réalités locales du territoire où ils exercent.

Recommandation 3 : Réaliser un audit détectant les formations indisponibles dans les Outre-Mer et, en conséquence, créer des nouvelles filières universitaires, professionnelles et/ou certifiantes adaptées aux besoins socio-économiques de ces territoires, afin d'éviter les départs contraints des jeunes vers l'Hexagone. Pour ce faire, encourager les entreprises et les branches professionnelles notamment dans le cadre des CPRI (commissions paritaires

régionales interprofessionnelles), y compris conventionnelles, à nouer des partenariats avec les universités locales, pour répondre à leurs besoins en main d'œuvre et pour offrir des opportunités en stage/alternance.

Recommandation 4 : Afin de garantir une égalité d'accès aux formations d'enseignement supérieur et aux concours des grandes écoles pour tous les candidats, quels que soient leur lieu de résidence ou leurs moyens financiers, instaurer l'obligation de proposer systématiquement une option de passage des épreuves écrites à distance et des épreuves orales en visioconférence.

Recommandation 5 : Prolonger l'expérimentation des Campus Connectés dans les territoires ultramarins, via un partenariat entre l'État, les territoires, les entreprises ultramarines, les clubs sportifs et les acteurs culturels et sociaux. Cette prolongation doit être conditionnée à une couverture Internet et téléphone garantie sur tous ces territoires. Elle devra également s'accompagner d'un plan de transformation pluriannuel visant à garantir le passage progressif des formations suivies en Campus Connectés vers une offre d'enseignement supérieur en présentiel, de proximité et de qualité.

Recommandation 6 : Pérenniser l'expérimentation Familiale permettant l'accès à l'apprentissage des notions de base pour les jeunes parents et le généraliser sur l'ensemble des territoires ultramarins. Pour les parents en situation d'illettrisme, mettre en place un accompagnement de leurs enfants dans les démarches administratives afin de les décharger de cette mission de « jeunes aidants » et de leur permettre de réussir au mieux leur parcours personnel (scolaire, universitaire, professionnel, etc.).

Recommandation 7 : Dans les territoires d'Outre-Mer où le chômage des jeunes est particulièrement élevé, mettre en place une aide fiscale à l'embauche en CDI des primo-demandeurs d'emploi. Cette aide devra être conditionnée à une durée minimale de résidence pour le jeune candidat. Elle pourrait prendre la forme pour les entreprises d'une prime à l'embauche ou d'une exonération partielle de cotisations sociales.

Recommandation 8 : Faciliter les prêts bancaires pour la création d'entreprise en développant le partenariat entre opérateurs bancaires publics et privés, notamment via un accès simplifié au Prêt développement Outre-mer.

Recommandation 9 : Créer une aide spécifique permettant à la fois le financement du permis de conduire pour les jeunes ultramarins qui n'ont pas accès aux transports en commun sur leur territoire, et l'accès à un véhicule (achat, location, etc.).

Recommandation 10 : Systématiser l'accès à l'information sur les dispositifs de prise en charge de la mobilité de LADOM, notamment via une section dédiée sur Parcoursup et MonMaster indiquant les démarches à suivre, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur dans l'Hexagone et à l'international, en particulier dans les bassins régionaux.

Recommandation 11 : Mettre en place, par extension de l'accompagnement que propose LADOM, un accompagnement systématique tout le long du processus de mobilité des jeunes ultramarins (avant/pendant/après), assorti notamment d'un suivi psychologique pour éviter les décrochages liés au déracinement et d'un suivi dans les démarches administratives (carte Vitale, bourses, aides au logement, etc.). Cet accompagnement pourrait se développer

dans le cadre du mentorat, via le pair-à-pair avec des jeunes ultra-marins déjà en Hexagone et avec des jeunes hexagonaux volontaires.

Recommandation 12 : Permettre aux jeunes en formation, accompagnés par LADOM, de bénéficier d'un deuxième billet A/R, au-delà de la première année d'étude, lorsqu'ils ont décroché un stage en cours d'année scolaire ou universitaire dans leur territoire d'origine, afin de favoriser leur retour. Dans ce cadre et pour éviter les effets d'aubaine, mener une réflexion sur la réglementation tarifaire des billets d'avion pour les jeunes ultramarins.

Recommandation 13 : Mettre à disposition du matériel ou des espaces numériques gratuits dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil de jeunes (structures d'information jeunesse, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, centres communaux, médiathèques, etc.). Assortir cette mise à disposition d'un accompagnement à l'usage du numérique (réseaux sociaux, recherche d'information et lutte contre la désinformation, cybersécurité, etc.), en veillant tout particulièrement à sensibiliser les jeunes sur les tentatives de déstabilisation émanant de puissances étrangères.

Recommandation 14 : Dans les territoires enclavés ayant des difficultés d'accès à Internet, organiser des tournées d'information et des mécanismes d'« aller vers » pour présenter les services, les dispositifs et les aides auxquels les jeunes peuvent avoir accès, dans la perspective d'un égal accès à l'information. Pour ce faire, mobiliser les solutions existantes, à l'image de la caravane de l'accès au droit et la caravane jeunesse.

Recommandation 15 : Mettre en place une garantie de délai pour la perception des aides sociales une fois l'éligibilité établie, en particulier pour les bourses nationales et locales ainsi que pour les aides au logement, afin de permettre aux jeunes ultramarins la planification de leurs revenus et de leurs dépenses.

Recommandation 16 : Renforcer l'engagement des entreprises ultramarines dans le sport et la culture en instaurant des incitations fiscales ciblées. En ce sens, rehausser le taux de réduction d'impôt pour mécénat lorsque les dons sont versés à des organismes locaux œuvrant en faveur de la jeunesse ou de l'inclusion sociale. Créer en parallèle un crédit d'impôt dédié pour les entreprises finançant directement la construction, la rénovation ou l'entretien d'infrastructures sportives ou culturelles.

Recommandation 17 : Déployer dans tous les territoires ultramarins l'expérimentation « Un chez soi d'abord, afin de pouvoir généraliser le dispositif « un Chez soi d'abord Jeunes », ayant eu des résultats concluants sur les deux premiers sites en Hexagone en termes de stabilité résidentielle, d'amélioration de la santé mentale et d'insertion professionnelle.

Recommandation 18 : Systématiser la mise en place de Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) dans les structures d'accompagnement (missions locales et réseau Info Jeunes par exemple), destinés à informer les jeunes sur les dispositifs d'accompagnement auxquels ils ont accès, notamment ceux portant sur la santé mentale et à leur fournir un premier contact avec un professionnel de santé. Assortir ces points d'accueil d'une ligne d'écoute numérique et d'information permettant aux plus isolés géographiquement d'avoir accès à l'accompagnement, à l'image du dispositif des « Promeneurs du Net », des

professionnels outillés pour orienter vers des professionnels pertinents en cas de besoin, qui n'est pas encore déployé partout dans les territoires ultramarins.

Recommandation 19 : Renforcer sur les territoires ultramarins les Équipes Mobiles Psychiatrie-Précarité (EMPP) avec un ciblage particulier des jeunes en lien avec les structures d'insertion, tout en veillant à mettre en pratique la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), notamment dans les structures d'accompagnement des jeunes.

Recommandation 20 : Concevoir un parcours spécifique dans le cadre du RSA rénové pour les jeunes parents en situation de monoparentalité. Ce parcours comprendrait un temps d'accompagnement du parent vers l'emploi, un temps d'accompagnement des enfants dans leur scolarité (aides aux devoirs, activités périscolaires, etc.) et/ou une prise en charge du mode de garde des enfants. A terme, ce parcours doit pouvoir être accessible à tous les jeunes parents de familles monoparentales ultramarines qui le souhaitent, de manière inconditionnelle, avec un accompagnement à la parentalité renforcé et une perspective d'insertion professionnelle durable.

Recommandation 21 : Instaurer des programmes spécifiques visant à déconstruire les modèles de délinquance dans le cadre des cours d'enseignement moral et civique, et/ou dans le cadre périscolaire avec un encadrement par les associations et les collectivités territoriales à l'instar des sessions organisées par la mairie de Fort-de-France.

ÉDITO



Les colères qui secouent régulièrement les Outre-Mer ne surgissent pas par hasard. Elles sont l'expression d'un malaise profond, ancien, face à un pouvoir central qui, trop souvent, regarde ailleurs. Les Outre-Mer restent perçus comme périphériques, et leurs réalités demeurent trop souvent absentes du débat national.

Cette marginalisation se manifeste de façon criante chez les jeunes. Des milliers d'entre eux vivent une forme de déclassement que l'on ne saurait ignorer : conditions de vie précaires, inégalités d'accès à la formation, aux soins, à la mobilité, sentiment d'abandon... Ces constats ne relèvent ni du fantasme, ni de l'exception. Ils traduisent une différence grandissante entre les promesses républicaines et leur mise en œuvre effective. Partout, la même attente s'exprime : celle d'un avenir à construire dignement, sur leur territoire ou au-delà, sans avoir à renoncer à leur identité ni à leur citoyenneté.

C'est à cette attente que le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse a voulu répondre, en menant une vaste consultation à laquelle plus de 2 600 jeunes ultramarins ont fait le choix de participer. Je tiens d'ailleurs à remercier les membres de notre instance qui ont largement relayé cette consultation et contribué à son succès ainsi que les jeunes qui ont bien voulu y répondre. La parole de ces jeunes a été écoutée, entendue. Le diagnostic est clair : pour renouer le lien entre la jeunesse et la République, il faut des réponses structurelles, concrètes et durables.

Cela implique d'investir dans des filières de formation adaptées aux besoins locaux, de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires ultramarins, d'agir contre le décrochage scolaire dans les zones isolées, de soutenir les dispositifs d'insertion existants, ou encore de mieux accompagner les jeunes en matière de santé mentale et de mobilité. Cela suppose aussi d'associer pleinement les acteurs économiques, associatifs et institutionnels à cette dynamique, pour bâtir ensemble des solutions ancrées dans les réalités de chaque territoire.

Mais au-delà des dispositifs, il s'agit de changer de regard : considérer les jeunes des Outre-Mer non comme une marge à gérer, mais comme une force à soutenir. Refuser qu'ils soient les oubliés d'une République qui leur reconnaîtrait moins de droits du seul fait de leur éloignement géographique, c'est affirmer leur pleine et entière citoyenneté. C'est leur dire, sans détour que leur voix compte et que l'avenir s'écrit avec eux.

A l'heure des tensions identitaires et des tentatives de déstabilisation émanant de l'étranger, répondre aux préoccupations des jeunes ultramarins n'est pas un geste symbolique — c'est un enjeu vital pour notre cohésion nationale. Agir pour la jeunesse ultramarine, c'est réaffirmer l'unité de la République dans toute sa diversité.

Hugo HUET

Président du COJ

AVANT-PROPOS

Au-delà de l'Hexagone, le territoire français s'étend sur douze territoires ultramarins qui représentent plus de 2,6 millions d'habitants dans les océans Atlantique, Indien, Pacifique et Antarctique. Pourtant, les politiques publiques déployées sur l'ensemble de l'espace national apparaissent parfois inadaptées aux besoins spécifiques de ces territoires auxquels une attention particulière doit être apportée.

Les jeunesses, dont le poids diffère selon les territoires mais qui représentent jusqu'à 50 % de la population en Guyane et à Mayotte, sont spécialement vulnérables pour une bonne partie d'entre elles. Selon les territoires, elles sont plus ou moins confrontées à une grande précarité, une offre de formation et d'infrastructures limitée, un accès réduit à l'emploi et une mobilité coûteuse. Face à ces problématiques, il est nécessaire, dans la continuité du Comité interministériel aux Outre-mer de 2023, de porter une attention plus ciblée à des jeunesses, qui, en plus d'être essentielles pour la dynamisation économique des territoires, doivent pouvoir s'épanouir pleinement.

Malgré une terminologie englobante, les territoires d'Outre-mer recouvrent des réalités très différentes, à la fois d'un point de vue historique, culturel, géographique et économique. Ils sont aussi placés sous des régimes administratifs différents. Par exemple, pour les départements et régions d'outre-mer (DROM), la compétence en matière

d'éducation et de jeunesse appartient à l'État, tandis qu'elle est majoritairement transférée au gouvernement local en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Cette hétérogénéité est importante à prendre en compte pour étudier la situation des jeunes ultramarins.

Une des principales différences entre les territoires concerne la démographie. D'un côté, la Guadeloupe et la Martinique sont les deux seules régions françaises à avoir vu leurs populations décroître entre 2015 et 2021. La population guadeloupéenne diminue en effet de 0,5 % par an en moyenne depuis 2012, et le nombre de naissances a baissé de 41 % entre 1994 et 2023 en Martinique¹.

D'un autre côté, les populations guyanaise et mahoraise sont en forte augmentation. En Guyane, la natalité est de 3,32 enfants par femme, bien au-dessus du seuil de remplacement des générations établi à 2,1 enfants par femme². En France hexagonale, ce taux est sensiblement inférieur (1,79 enfants par femme en 2022).

Par ailleurs, seulement 17 % des 18-70 ans sont nés de deux parents natifs en Guyane, contre 73 % aux Antilles. La proportion d'étrangers, hors Union Européenne, atteint 42 % en Guyane contre 4 % en Martinique et Guadeloupe. Par ailleurs, Mayotte enregistre une croissance démographique exceptionnelle, la population ayant doublé entre 1997 et 2017, mais avec seulement 30 % de la population née de deux parents mahorais. Ainsi, l'immigration y est principalement comorienne, et il est estimé que plus de la moitié des comoriens résidant actuellement de Mayotte sont en situation administrative irrégulière.

¹ [Vie publique, « Démographie des outre-mer : entre déclin et croissance démographiques », 2025.](#)

² [INSEE, « En 2023, la fécondité reste élevée en Guyane, malgré une nouvelle baisse des naissances », 2024.](#)



Ainsi, si la Guyane et Mayotte conservent des populations plutôt jeunes (48 % des guyanais ont moins de 25 ans et l'âge moyen des mahorais est de 23 ans), la Guadeloupe et la Martinique sont touchées par un vieillissement accéléré de leur population, en partie dû à une migration vers l'Hexagone des jeunes³. En moyenne, un natif des Outre-mer sur trois a quitté son territoire pour la France hexagonale⁴.

La démographie est également marquée par un taux important de grossesses précoces, soit des grossesses chez les femmes de moins de 20 ans. En 2018, 10,2 % des naissances en Guyane et 9,9 % des naissances à Mayotte sont précoces. Elles sont un peu plus faibles à La Réunion (5,7 %), en Martinique (3,9 %) et en Guadeloupe (3,1 %)⁵. En France hexagonale, elles ne représentent qu'1,2 % des naissances.

De plus, en moyenne 47 % des enfants ultramarins vivent dans un foyer dirigé par un seul de ses parents (2023), contre 22 % dans l'Hexagone, avec une grande majorité de mères seules. Ces jeunes femmes,

souvent sans emploi, se retrouvent ou demeurent en situation de forte précarité faute d'un emploi pérenne et de structures d'accompagnement (crèches notamment) leur permettant de concilier temps de travail et temps personnel. Cette précarité affecte aussi le cursus scolaire de leurs enfants.

Le taux de pauvreté chez les moins de 30 ans est particulièrement important dans les Outre-mer. A cet égard, en 2017, il s'élevait à 85,4 % à Mayotte, 73,9 % en Guyane, 50,6 % à la Réunion⁶ (en 2022, il était de 10 % en France hexagonale). Les conditions de vie des jeunes sur ces territoires sont donc particulièrement précaires. L'amélioration de leur situation doit donc reposer sur une volonté réelle de tendre vers une égalité avec l'Hexagone, via la mise en place de politiques publiques ciblées et le renforcement de politiques de jeunesse engagées dans des domaines variés qui seront explorés ici, et en particulier la scolarité, la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la mobilité et l'information des jeunes.

3 D. BRETON et al., « Enjeux démographiques des départements et régions d'Outre-mer – La Martinique symptomatique du vieillissement et de la dépopulation des Antilles » dans Regards n°59, 2021, pp25-39.

4 [France Stratégie, « Naître en Outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France », 2024.](#)

5 [INSEE, « 759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans », 2019.](#)

6 Michel TONDELLIER et Arnaud REGNIER-LOILLIER, « Jeunesses ultramarines : d'un enjeu politique à un élan de recherche inédit ? » dans Agora Débats/Jeunesses n°94, 2023, pp.26-40.

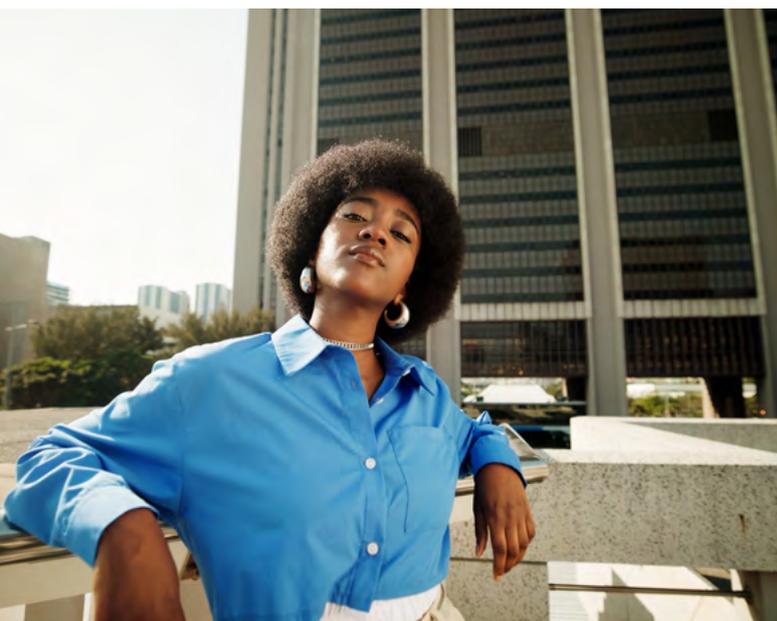
Ces améliorations doivent également passer par une prise en compte, dans les décisions qui les concernent, de ces publics jeunes dans leur diversité, en particulier les plus vulnérables (jeunes en situation de handicap⁷, jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Les jeunes ultramarins se sentent souvent « invisibilisés » malgré leurs engagements qui indiquent un besoin d'écoute et de reconnaissance qu'il convient de prendre en compte. L'engagement volontaire y est ainsi, bien plus qu'en Hexagone, un levier majeur de socialisation, d'insertion et d'expression des jeunes ultramarins. À titre d'exemple, le service civique est un dispositif dont l'importance est significative dans les Outre-mer, avec plus d'un jeune sur quatre concerné. Celui-ci constitue une étape à part entière du parcours vers l'autonomisation et l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins.

La concertation, formelle ou informelle, et la consultation de la jeunesse doivent donc être systématisées au niveau local puis national,

afin de favoriser le partage de connaissance, et d'envisager des solutions adaptées aux difficultés que les jeunes rencontrent. Au-delà de dispositifs ponctuels de consultation, nombre de jeunes expriment une aspiration à une représentation autonome et pérenne, au sein d'espaces de dialogue et de décision. Cet enjeu suppose de soutenir la structuration de collectifs et d'organisations de jeunesse dans les territoires ultramarins, de leur garantir un accès aux instances existantes, et de financer durablement leurs actions. Cette structuration collective doit être valorisée à tous les niveaux, y compris dans le travail, qui représente pour les jeunes un important levier d'émancipation. Le dialogue social, ainsi que le dialogue entre jeunes et décideurs politiques, doivent donc rester centraux.

En outre, un frein majeur réside dans le manque d'information et de lisibilité des dispositifs de participation existants, souvent mal connus des jeunes eux-mêmes.

Rendre visible ce qui existe, cartographier les lieux et espaces d'engagement, et créer des passerelles entre les dispositifs institutionnels et les initiatives locales sont des conditions indispensables pour garantir une véritable participation. Dans ce cadre, l'éducation populaire constitue un levier fondamental pour renforcer la participation active des jeunes : elle permet d'accompagner la prise de parole,



⁷ Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) de 2006.

de développer des projets collectifs, de créer du lien entre pairs, et de former les jeunes à la citoyenneté par l'action. Ces démarches doivent être reconnues comme faisant pleinement partie des politiques publiques de jeunesse dans les Outre-mer.

Par ailleurs, les politiques de jeunesse sont souvent marquées par un phénomène de « stop and go » qui empêche de mesurer l'impact positif à long terme des dispositifs mis en place, et conduit parfois à une dégradation des conditions de vie des jeunes. Les jeunes ultramarins subissent particulièrement les effets de ce phénomène. Ainsi, un enjeu majeur réside dans le maintien des dispositifs qui ont fait leurs preuves à court terme, et dans leur financement pérenne (CEJ Jeunes en rupture, programme alternatif à la « Promo 16-18 », etc.).

Il est enfin essentiel de noter que les Outre-mer sont confrontées à une difficulté liée au manque de données relatives aux territoires, et à une évaluation limitée de l'impact des politiques publiques,

en particulier celles de l'État relevant du droit commun, sur leurs caractéristiques particulières. Sur certains sujets, il n'existe pas de données récentes visant particulièrement la jeunesse et permettant d'établir des points de vigilance clairs. Pour cette raison, le présent rapport se penche essentiellement sur les DROM, pour lesquels les données sont plus accessibles, mais inclut autant que possible des éléments concernant les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a également pu appuyer ses travaux sur deux types de sources supplémentaires. D'une part, l'audition de nombreux acteurs de la jeunesse intervenant sur les territoires ultramarins et de chercheurs a permis une vision plus claire des réalités rencontrées par la jeunesse en Outre-mer. D'autre part, le COJ a mené une consultation auprès de 2 653 jeunes ultramarins (voir annexe), qui a permis de récolter leur témoignage sur leur vie quotidienne, ainsi que leurs préconisations pour améliorer leur situation. Ces dernières ont permis de confirmer les pistes de réflexion des membres du COJ ayant abouti à la définition des orientations du présent rapport.

1. RENFORCER LA FORMATION SUR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DES PARCOURS

1.1. ADAPTER L'ÉCOLE AUX CONTRAINTES LOCALES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE ET LA NON-SCOLARISATION

Les jeunes ultramarins font face à des difficultés notables d'accès à la scolarisation. Entre 2011 et 2023, les populations scolaires en outre-mer ont baissé dans l'ensemble des territoires. Ces chiffres s'expliquent par des facteurs variables selon les zones. Dans les Antilles, le changement démographique rapide implique une baisse du nombre d'élèves en âge d'être scolarisés. En Guyane ou en Polynésie française, la géographie du territoire nécessite parfois que l'enfant quitte sa famille très jeune (en général à l'entrée au collège) pour pouvoir être scolarisé.

En outre, une fois scolarisés, les jeunes ultramarins font face à des défis qui les empêchent souvent d'avoir un parcours scolaire complet jusqu'à 16 ans conformément au respect de l'obligation scolaire. En 2019, le pourcentage de sorties précoces du système scolaire pour les 18-24 ans s'élevait à 14,5 % en Guadeloupe, à 14,8 % en Martinique et même à 18,4 % à La Réunion, contre 8,2 % dans l'Hexagone⁸. Les sorties précoces du système scolaire étant courantes, la part de la population de plus de 15 ans non scolarisée ne possédant aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges atteint 50 % dans les Outre-mer, contre 32 % dans l'Hexagone.

De multiples facteurs peuvent expliquer cette situation. D'abord, les élèves et le personnel enseignant font face à des conditions d'enseignement particulièrement difficiles, notamment en raison de la vétusté de certaines écoles et des conditions météorologiques incertaines. En dehors des villes, la distance avec l'établissement scolaire induit des horaires anormaux, où les élèves se lèvent à l'aube et ne peuvent rentrer chez eux qu'en fin de journée, même lorsqu'ils n'ont que quelques



⁸ [Délégation aux Outre-Mer de l'Assemblée Nationale, Rapport d'information sur l'enseignement dans les Outre-mer dans les territoires en dépression démographique, 2021](#)

heures de cours. De plus, la part des parents de référence sans diplôme ou possédant au plus le brevet des collèges atteint 44 % à La Réunion, 35 % en Guadeloupe et 31 % en Martinique pour une moyenne nationale de 22 %⁹. Ces chiffres traduisent pour les parents d'élèves une possible difficulté à accompagner leurs enfants dans la scolarité et à leur fournir un appui académique.

En outre, certains territoires, particulièrement enclavés, sont confrontés à des difficultés dans la scolarisation des enfants, liées d'une part à leur situation géographique, et d'autre part à l'existence de réalités culturelles différentes. En Guyane par exemple, les populations de l'intérieur sont placées dans une situation particulière, qui induit des difficultés des

enfants de ces communautés pour accéder à l'éducation sur le littoral¹⁰. Le décrochage scolaire et l'illettrisme peuvent être en partie expliqués par ce phénomène de distance importante entre la famille et le lieu d'enseignement, et l'offre de remédiation rare dans certains territoires d'Outre-mer ne permet pas d'y mettre un terme de manière efficace. En Polynésie française, par exemple, la configuration géographique oblige souvent les enfants à quitter leur famille dès l'âge de dix ans pour poursuivre leur scolarité, ce qui engendre naturellement d'importantes difficultés. Des situations similaires existent en Nouvelle-Calédonie.

“

Décentraliser les lieux de formations, pour éviter de se lever à 4h du matin pour 2h de cours, sans pouvoir rentrer chez soi avant 19h, sans un banc pour se poser au sein du lycée...¹¹

”

Les internats sont une solution privilégiée par de nombreux parents ultramarins pour permettre aux jeunes de suivre une scolarité normale.

A la Réunion, par exemple, ont été mis en place des internats au lycée pour les jeunes des Hauts pour favoriser la scolarité, comme le lycée Boisjoly Potier (Le Tampon) ou encore le lycée de Bras Fusil (Saint-Benoît). Néanmoins, l'offre d'internats est limitée sur le territoire et ne permet pas d'accueillir tous les jeunes qui le souhaitent. L'offre de microlycées

(structures alternatives qui permettent aux jeunes de 16 à 25 ans de reprendre leur scolarité après une interruption d'au moins six mois) est également insuffisante : il n'en existe par exemple que deux sur le territoire réunionnais, alors même qu'ils peuvent constituer une solution pour lutter contre le décrochage des jeunes des territoires les plus enclavés.

9 [Cour des Comptes, Le système éducatif dans les académies ultramarines, 2020.](#)

10 Contribution de Claude-Valentin Marie, sociologue démographe et conseiller outre-mer à l'Institut national d'études démographiques (INED), lors de son audition pour le COJ le 6 mars 2025.

11 Verbatim d'un(e) jeune ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »

En Guyane, le dispositif « Guyane Connectée : Comblent les écarts » (GCCLÉ) a été lancé depuis la rentrée 2023. Portée par le rectorat de la Guyane, en lien étroit avec la Collectivité territoriale et les services de l'État, cette initiative vise à délocaliser la classe de sixième connectée dans des écoles primaires situées dans les écarts de Maripasoula (Haut-Maroni). Grâce à ce dispositif de téléenseignement par liaison satellitaire, les élèves bénéficient d'un enseignement continu dispensé à distance par des professeurs du collège de Maripasoula, tout en étant accompagnés localement par des intervenants formés. Cette expérimentation constitue une réponse innovante aux contraintes géographiques propres aux territoires isolés du Haut-Maroni.

Recommandation 1 : *Mettre en place une expérimentation visant à délocaliser la classe de sixième dans une école primaire, lorsque le collège est trop éloigné, et l'envisager pour d'autres niveaux, en s'inspirant de l'initiative portée par le Gouvernement polynésien. Cette expérimentation aura vocation à éviter de longues distances pour les élèves et un départ précoce du foyer familial pouvant contribuer à des risques de décrochage scolaire. Lorsque les capacités d'accueil sont limitées, mettre en place des constructions modulaires en préfabriqué adaptées aux conditions météorologiques sur les territoires ultramarins, à l'image de ce que la ville de Saint-Denis à La Réunion a mis en place dans le cadre du programme national de dédoublement des classes. En parallèle, développer l'offre d'internats sur les territoires ultramarins.*

Par ailleurs, il semble nécessaire de reconnaître la diversité culturelle des territoires. Concernant la Guyane par exemple, la question de la reconnaissance des réalités culturelles des tribus de l'intérieur appelle à une réflexion sur l'adaptation de la pédagogie à ce contexte spécifique¹². Les jeunes scolarisés vivent en effet des réalités parfois très éloignées des enseignements scolaires élaborés d'abord pour l'Hexagone, et ne se reconnaissent pas toujours dans les différents programmes.

Recommandation 2 : *Institutionnaliser un temps consacré aux cultures des différents territoires ultramarins dans le programme scolaire, à l'instar de ce qui se pratique en Polynésie française. Permettre aux collectivités de piloter localement ce temps scolaire, afin qu'il soit adapté aux spécificités des territoires, en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), tout en s'assurant de la formation des enseignants à l'histoire et aux réalités locales du territoire où ils exercent.*

¹² Contribution de Claude-Valentin Marie lors de son audition pour le COJ le 6 mars 2025.

1.2. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ANCRÉE DANS LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

Les territoires d’Outre-mer disposent d’offres de formation limitées, qui ne permettent pas, dans de nombreux cas, aux jeunes ultramarins de suivre un parcours dans le domaine qu’ils souhaitent. L’offre de formation souffre d’une double difficulté. D’une part, elle n’est pas coordonnée avec les acteurs économiques et les collectivités territoriales, alors même que le tissu économique rendrait nécessaire cette collaboration, compte-tenu du nombre important de TPE-PME présentes sur le territoire et de la grande proportion d’emplois publics. D’autre part, l’offre de formation présente des carences importantes qui, si elles peuvent être justifiées compte-tenu du nombre d’étudiants potentiels, empêchent un accès assuré aux emplois désirés. Les jeunes répondant à la consultation du COJ indiquent ainsi un lien fort entre les freins à l’emploi auxquels ils sont confrontés et l’offre de formation sur leur territoire.

Ces situations entraînent pour certains jeunes un découragement et un abandon de la poursuite d’études. D’autres choisissent, lorsque leur

situation financière le permet, une mobilité vers l’Hexagone. Ainsi, en 2023, 62 % des vœux en phase principale de Parcoursup confirmés par les 30 800 lycéens de terminale scolarisés en Outre-mer portaient sur une formation en Hexagone¹³. Le ministère des Outre-mer insiste sur l’importance de permettre aux jeunes ultramarins qui le souhaitent de rester en développant l’offre de formation locale, notamment dans les domaines de l’ingénierie, l’agriculture, le secteur du tourisme en lien avec le développement durable, et le secteur maritime. Il n’existe par exemple qu’une seule école d’ingénieurs en Outre-mer, alors même que les besoins locaux sont importants. De même, il n’existe aujourd’hui aucun lycée maritime dans les DROM : le premier ouvrira à La Réunion en 2027, et proposera trois niveaux de formation – du CAP au BTS, en passant par le bac pro – pour huit spécialités¹⁴.

Par ailleurs, pour pallier la carence d’études qualitatives portant sur les territoires ultramarins et les jeunes ultramarines, il conviendrait de développer des filières universitaires en management public, études territoriales (écosystèmes territoriaux d’entreprises, d’innovation, d’éducation, etc.) et intelligence territoriale.



13 [Vie publique, « Jeunes d’Outre-mer : sont-ils nombreux à venir étudier dans l’Hexagone », 2025](#)

14 Une mission inter inspections rendra ses propositions à l’automne 2025 pour développer les formations maritimes et aux métiers de la mer en outre-mer, et pour renforcer l’attractivité des filières.

De plus, l'offre de formation professionnelle en Outre-mer est incomplète. Aujourd'hui, une des solutions plébiscitées par certains jeunes est le Service Militaire Adapté (SMA), qui est certes un dispositif d'engagement volontaire mais qui permet également aux jeunes d'accéder à une formation militaire, puis à une formation professionnelle et enfin à une phase d'insertion destinée à préparer l'« après-SMA ». Très complet, le dispositif inclut un bilan initial de compétences, des modules de formation associés à des immersions en entreprise, une aide dans la recherche

d'emploi et même un accompagnement au permis de conduire. En 2022, 84 % des sortants du SMA ont été insérés, soit dans l'emploi, soit en poursuite de formation.

Cette solution, qui accueille de plus en plus de jeunes chaque année et dont les financements doivent être garantis, ne peut néanmoins se substituer à une formation professionnelle qui devrait être davantage accessible pour tous les jeunes ultramarins, indépendamment d'un programme d'engagement volontaire.

“

Développer des formations post-bac adaptées aux besoins économiques du territoire pour éviter l'exode.

Une offre de formation initiale et continue en corrélation avec le projet de développement de notre territoire ; Former pour les besoins de demain [...]»¹⁵

”

Recommandation 3 : Réaliser un audit détectant les formations indisponibles dans les Outre-Mer et, en conséquence, créer des nouvelles filières universitaires, professionnelles et/ou certifiantes adaptées aux besoins socio-économiques de ces territoires, afin d'éviter les départs contraints des jeunes vers l'Hexagone. Pour ce faire, encourager les entreprises et les branches professionnelles notamment dans le cadre des CPRI (commissions paritaires régionales interprofessionnelles), y compris conventionnelles, à nouer des partenariats avec les universités

locales, pour répondre à leurs besoins en main d'œuvre et pour offrir des opportunités en stage/alternance.

Par ailleurs, les jeunes ultramarins qui se tournent vers des formations en Hexagone sont eux aussi confrontés à des freins techniques et financiers. En effet, de nombreux jeunes postulent à des formations qui nécessitent le passage d'un entretien oral d'admission, qui se déroule en présentiel, uniquement en Hexagone. Par exemple, les élèves ultramarins souhaitant poursuivre un cursus en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font face à ces mêmes inégalités majeures lors des concours d'entrée. Le

¹⁵ Verbatim de jeunes ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »

coût élevé des déplacements, la nécessité d'un hébergement temporaire, ainsi que l'éloignement géographique et affectif constituent des freins notables, parfois dissuasifs, pour ces candidats. Ces obstacles renforcent les inégalités territoriales et sociales, en contradiction avec le principe républicain

d'égalité des chances. Alors même que des solutions techniques éprouvées existent, il est nécessaire d'aligner l'ensemble des formations et des concours d'entrée aux grandes écoles sur un modèle plus inclusif et équitable.

“

Au niveau de Parcoursup, certaines formations en France Hexagonale ont recours à des entretiens écrits et oraux pour sélectionner les étudiants. Beaucoup d'établissements ne proposent aucun aménagement pour les étudiants ultramarins.¹⁶

”

Recommandation 4 : *Afin de garantir une égalité d'accès aux formations d'enseignement supérieur et aux concours des grandes écoles pour tous les candidats, quels que soient leur lieu de résidence ou leurs moyens financiers, instaurer l'obligation de proposer systématiquement une option de passage des épreuves écrites à distance et des épreuves orales en visioconférence.*

et en Guyane. Néanmoins, les difficultés d'accès au numérique dans les Outre-mer représentent un frein à leur déploiement.

Recommandation 5 : *Prolonger l'expérimentation des Campus Connectés dans les territoires ultramarins, via un partenariat entre l'État, les territoires, les entreprises ultramarines, les clubs sportifs et les acteurs culturels et sociaux. Cette prolongation doit être conditionnée à une couverture Internet et téléphone garantie sur tous ces territoires. Elle devra également s'accompagner d'un plan de transformation pluriannuel visant à garantir le passage progressif des formations suivies en Campus Connectés vers une offre d'enseignement supérieur en présentiel, de proximité et de qualité.*

Les dispositifs de Campus Connectés, lieux d'études permettant de suivre une formation à distance, semblent pouvoir permettre un accès généralisé à l'enseignement supérieur pour des jeunes ultramarins ne disposant pas d'une offre suffisante sur le territoire. Les Campus connectés fournissent un espace de travail, mais également un accompagnement par un tuteur qui assure le suivi méthodologique, administratif et moral d'environ 20 étudiants. Ces Campus existent aujourd'hui à Mayotte, La Réunion

¹⁶ Verbatim d'un(e) jeune ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »

1.3. LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME AVEC DES OUTILS CIBLÉS ET PRÉCOCES

Le taux d'illettrisme est plus élevé dans les Outre-mer que la moyenne nationale. L'illettrisme regroupe les personnes qui ont été scolarisées sur un territoire français mais qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante (lecture, écriture, calcul). Ainsi, alors que 4 % des adultes dans l'Hexagone sont en situation d'illettrisme, ils sont 8 % en Martinique, 9 % en Guadeloupe, 12 % à la Réunion, 21 % en Guyane, et 25 % à Mayotte.

De plus, de nombreux jeunes vivent dans des foyers où leurs parents, confrontés à l'illettrisme, ne sont pas autonomes au quotidien. Ils doivent alors assumer des tâches courantes, notamment les démarches administratives, ce qui pèse sur leur parcours scolaire, universitaire ou professionnel.

Pour lutter contre ces situations préoccupantes, certaines initiatives importantes ont été engagées. L'expérimentation Familire permet par exemple à de jeunes parents (moins de 30 ans) avec des enfants en âge d'être scolarisés, d'être accompagnés dans leur parentalité, au long de 520 heures dans l'année, notamment autour des compétences de base. Le programme est déployé pour trois ans, dans cinq départements et régions d'Outre-mer, grâce au soutien du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Dans ce cadre, des aménagements sont prévus pour renforcer l'accompagnement avant de poser les bases d'un déploiement à plus grande ampleur. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), des effets très intéressants apparaissent sur les premières promotions en Guyane, à Mayotte et à la Réunion. A cet égard,



en sortie de dispositif, 100 % des jeunes femmes accompagnées veulent continuer à se former et travailler.

Recommandation 6 : Pérenniser l'expérimentation Familire permettant l'accès à l'apprentissage des notions de base pour les jeunes parents et le généraliser sur l'ensemble des territoires ultramarins. Pour les parents en situation d'illettrisme, mettre en place un accompagnement de leurs enfants dans les démarches administratives afin de les décharger de cette mission de « jeunes aidants » et de leur permettre de réussir au mieux leur parcours personnel (scolaire, universitaire, professionnel, etc.).

Une note de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), datée d'août 2024, indique en outre que les évaluations des jeunes sur les connaissances de base lors de la Journée de défense et de citoyenneté de 2023 révèlent des difficultés en lecture nettement plus importantes chez les jeunes ultramarins que chez les jeunes de l'Hexagone. Ils sont 28,0 % à La Réunion, 31,1 % en Guadeloupe, 31,8 % en Martinique, 49,2 % en Guyane et 52,8 % à Mayotte, alors qu'ils sont 11,8 % du total des jeunes ayant effectué leur Journée de défense et de citoyenneté. Ce constat appelle un repérage régulier, systématique et précoce des difficultés des jeunes ultramarins qui sont particulièrement exposés à l'illettrisme.

2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN CRÉANT DES OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES ULTRAMARINS

2.1. MIEUX INSÉRER LES JEUNES LOCALEMENT GRÂCE À UN ACCÈS FACILITÉ À L'EMBAUCHE

Les DROM sont marqués par un fort taux de chômage des 15-24 ans. Ils sont en moyenne 18,7 % à être au chômage au niveau national, contre 39,8 % en Guyane, 59 % à Mayotte ou 38,4 % en Guadeloupe¹⁷. Les natifs de ces territoires d'Outre-mer ont ainsi 12 % de chances en moins d'accéder à un emploi par rapport à la France hexagonale¹⁸. Par ailleurs, le nombre d'allocataires du RSA représente, fin 2021, 15,5 % de la population âgée de 15 à 69 ans dans les quatre DROM historiques, contre 4,2 % de celle de France hexagonale¹⁹. La part des jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) atteint 27 % en Guadeloupe, 26 % en Martinique et à la Réunion²⁰, contre 12,8 % en France hors Mayotte²¹.

Cette situation est corrélée à une croissance économique moins forte des territoires ultramarins par rapport à l'Hexagone. Les conditions environnementales et météorologiques particulières induisent en partie une vulnérabilité de l'économie ultramarine aux chocs : le passage du cyclone Belal à la Réunion a, par exemple, conduit à une augmentation de 36 % des prix de l'alimentaire dans les deux mois suivants ; le cyclone Chido a conduit 96 % des entreprises mahoraises à déclarer une dégradation

totale ou partielle de leur activité. Des événements d'ordre social, comme ceux de mai 2024 en Nouvelle-Calédonie, induisent également des variations importantes de la conjoncture économique. La crise a, par exemple, causé la chute de l'emploi privé de 17,2 % sur le territoire néo-calédonien, et une perte de chiffre d'affaires des entreprises



17 INSEE, Tableau de bord de l'économie française, Marché du travail, Chômage

18 [France Stratégie, « Naître en Outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France », 2024.](#)

19 [DREES, « Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution », 2023.](#)

20 [INSEE, « En Guadeloupe, un quart des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation », 2023.](#)

21 [INSEE, « Part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation », 2025.](#)

de 20 à 40 % par rapport à 2023²². D'autres territoires observent une baisse légère mais continue de l'emploi privé (-0,9 % pour la Martinique, -0,3 % pour La Réunion). D'autres caractéristiques propres aux territoires, tels que leur éloignement géographique (coût du transport, surcoûts logistiques, etc.), freinent l'économie.

Par ailleurs, les Outre-mer sont marquées par un emploi public qui détient un poids considérable dans l'emploi total, avec 91 agents publics pour 1 000 habitants, contre 74 agents pour 1 000 habitants en France hors Mayotte²³. L'égalité d'accès aux emplois publics pour les jeunes ultramarins est donc également un enjeu majeur de leur future insertion professionnelle.

De plus, si les emplois aidés sont en train de disparaître, ils ont été largement utilisés en Outre-mer : en juillet 2020, 21,7 % des bénéficiaires de contrats aidés étaient ultramarins, dont 9 000 personnes à La Réunion. Ainsi, sur 1 000 personnes en emploi salarié fin 2022, 26 y sont en contrat aidé²⁴. Les jeunes de moins de 26 ans en sont les principaux bénéficiaires.

Les jeunes interrogés dans le cadre de la consultation du COJ disent avoir besoin de plus de contact direct avec les employeurs pendant leur formation, afin de mieux appréhender les enjeux du monde professionnel et identifier les débouchés auxquels ils pourraient avoir accès. A ce sujet, il existe des initiatives, peu nombreuses, souvent initiées par les entreprises pour se rapprocher directement des jeunes. Certaines fondations d'entreprises

développent des partenariats avec les universités. Des associations, souvent créées par des entreprises, mènent des actions de sensibilisation auprès des lycées et universités, notamment dans le secteur du BTP, pour promouvoir certains métiers en tension. Ces actions gagneraient néanmoins à être institutionnalisées, afin de garantir un égal accès aux dispositifs pour tous les jeunes, et leur permettre de s'orienter en prenant en compte les débouchés professionnels potentiels.

Enfin, 25 % des jeunes interrogés dans le cadre de la consultation du COJ au sujet de leurs expériences professionnelles durant le parcours de formation indiquent un manque de volonté d'embauche en stage ou en alternance de la part des entreprises. Celles-ci seraient systématiquement demandeuses de plus d'expérience, que ce soit pour les jeunes en formation ou pour les jeunes diplômés. Les jeunes, même diplômés, ont donc du mal à accéder au marché du travail sur leur territoire et réclament « qu'on leur donne leur chance ».

Le dispositif d'exonérations de cotisations patronales spécifiques à l'outre-mer, dit LODEOM, participe activement à la lutte contre le chômage et la compétitivité des entreprises ultramarines dès lors qu'il constitue le principal axe financier d'intervention en matière de soutien à l'emploi. Néanmoins, si ce dispositif peut bénéficier aux primo-demandeurs d'emploi, il semble être conditionné à des restrictions qui freinent l'accès des jeunes ultramarins à l'emploi.

22 [Institut d'émission des départements et territoires ultramarins, Bilan 2024 et perspectives 2025 des économies d'Outre-mer : De la stagnation à la transformation, 2025.](#)

23 [DGAFP, Chiffres clés de la fonction publique, édition 2024.](#)

24 [DARES, Les contrats aidés en 2023, 2025.](#)

“

Il faudrait que les entreprises laissent une chance aux jeunes qui viennent de sortir d'études. Je pense qu'ils devraient les prendre en période d'essai par exemple si ça peut les rassurer sur leurs compétences.

Offrir des postes sans condition d'expérience. Il est trop souvent demandé d'être diplômé (bac +2 à 5) avec 3 à 5 ans d'expérience.²⁵

”

Recommandation 7 : Dans les territoires d'Outre-Mer où le chômage des jeunes est particulièrement élevé, mettre en place une aide fiscale à l'embauche en CDI des primo-demandeurs d'emploi. Cette aide devra être conditionnée à une durée minimale de résidence pour le jeune candidat. Elle pourrait prendre la forme pour les entreprises d'une prime à l'embauche ou d'une exonération partielle de cotisations sociales.

2.2. FACILITER L'ENTREPRENEURIAT EN SIMPLIFIANT LES DÉMARCHES ET L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Le climat économique ultramarin induit également une faiblesse de la dynamique entrepreneuriale. Les défaillances d'entreprises y sont plus élevées qu'en Hexagone, en particulier en 2023 et 2024, après deux années de soutien massif à l'entrepreneuriat en réponse à la crise du Covid. De plus, si les créations d'entreprises baissent légèrement en Polynésie française, elles s'effondrent en 2023 et 2024 en Nouvelle-Calédonie.

Les jeunes ultramarins s'inscrivent donc dans cette conjoncture, tout en étant confrontés à des difficultés supplémentaires du fait de leur âge. Les jeunes ayant répondu à la consultation ont fait part de freins majeurs à l'ouverture d'une entreprise sur le territoire. D'une part, ils expriment des difficultés à être aiguillés sur les démarches à suivre, et déplorent l'absence d'accompagnement tout le long de la création. D'autre part, ils regrettent un accès trop limité au financement de leur projet entrepreneurial. La Fédération des Entreprises d'Outre-mer (FEDOM) souligne, dans l'accès des jeunes

²⁵ Verbatim de jeunes ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »

JEUNES D'OUTRE-MER

Garantir l'égalité des chances pour tous

ultramarins au financement de leur entreprise, l'importance d'une collaboration entre les opérateurs bancaires publics, comme la BPI, et les banques privées. Le Prêt de développement outre-mer est cité comme un dispositif spécifique, complémentaire aux prêts bancaires classiques, offrant des conditions plus avantageuses pour compenser les difficultés liées au contexte ultramarin, mais qui est encore trop peu sollicité par les jeunes.

Recommandation 8 : *Faciliter les prêts bancaires pour la création d'entreprise en développant le partenariat entre opérateurs bancaires publics et privés, notamment via un accès simplifié au Prêt développement Outre-mer.*

Il convient de rappeler qu'il existe des dispositifs d'accompagnement dans la création d'entreprise sur les territoires (financement, élaboration du business plan, formations thématiques), portés par divers acteurs. Par ailleurs, il existe des aides financières à la création d'entreprise, dont certaines sont spécifiques aux Outre-mer. Le projet initiative jeunes (PIJ) permet par exemple l'octroi d'une

aide à la création ou à la reprise d'entreprises dont le siège et l'établissement principal sont situés dans un département d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte), à Saint Barthélémy, à Saint-Martin, ou à Saint-Pierre-et-Miquelon.



3. RENDRE LA MOBILITÉ DES JEUNES ULTRAMARINS POSSIBLE À TOUTES LES ÉCHELLES

3.1. RENDRE LA MOBILITÉ LOCALE POSSIBLE

Les jeunes ultramarins font face à des difficultés pour circuler au sein même de leur territoire. L'offre de transports en commun est limitée et le permis de conduire, compte-tenu de son coût, n'est pas accessible à tous les jeunes.

Des solutions locales existent, à l'image de l'aide de 1 000 euros pour le permis, mise en place par la mairie de Saint Denis, en échange de 100 heures de bénévolat effectuées par le jeune dans la structure de son choix. Les jeunes ultramarins doivent néanmoins pouvoir avoir accès au permis de conduire sans contrepartie lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de se déplacer sur leur territoire.

Recommandation 9 : *Créer une aide spécifique permettant à la fois le financement du permis de conduire pour les jeunes ultramarins qui n'ont pas accès aux transports en commun sur leur territoire, et l'accès à un véhicule (achat, location, etc.).*

Toutefois, la prise en charge du permis, si elle est bénéfique, apparaît insuffisante pour bon nombre de jeunes n'ayant pas les moyens de financer l'achat d'un véhicule et son entretien. Plusieurs solutions pourraient être envisagées. D'une part, il serait intéressant de développer les dispositifs de garages associatifs, permettant la réparation et le prêt de voiture à moindres coûts. D'autre part, il paraît important de soutenir les solutions de mobilité partagée (covoiturage, transport

à la demande, etc.), moins chères pour les usagers et moins polluantes que la voiture individuelle, dans l'objectif de permettre l'accès effectif aux services publics à tous les jeunes ultramarins, y compris ceux résidant dans des zones isolées.

En outre, le réseau routier est parfois dégradé et la circulation souvent saturée, et les transports en communs peu développés. Par exemple en Guyane, et plus particulièrement dans l'Ouest du territoire, les transports publics sont rares et peu fiables. De même, en Guadeloupe, il n'existe pas de réseau de bus structuré. Les jeunes peuvent payer jusqu'à 7 € par jour pour parcourir l'île, en faisant appel à des transporteurs privés. De même, à Saint-Martin, les transports sont rares et il est fréquent que soient privilégiées des solutions de taxis privés onéreux. Il est ainsi nécessaire de créer un réseau de transport régulier, avec horaires fixes et outils numériques pour le suivi, accessible à tous, y compris aux jeunes handicapés.



3.2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA MOBILITÉ VERS L'HEXAGONE ET À L'INTERNATIONAL

La mobilité, en particulier vers l'Hexagone, est un enjeu majeur pour les jeunes ultramarins, puisqu'elle concerne la plupart d'entre eux, en particulier après le lycée, au moment de la poursuite d'études dans le supérieur. Le taux de mobilité est néanmoins très contrasté entre les territoires d'Outre-mer. Le taux de natifs ultramarins de 15 à 64 ans résidant hors de leur région de naissance s'élève ainsi à 44 % pour la Guadeloupe et la Martinique en 2021, soit l'un des plus forts taux de France, contre 18 % pour La Réunion, l'un des plus faibles²⁶. Se développe ainsi un phénomène de « familles à distance », soit des familles dont au moins un enfant réside dans l'Hexagone, et qui parfois n'ont plus aucun enfant résidant en Outre-mer. Le phénomène touche par exemple 30 % des familles guadeloupéennes, qui, génération après génération, perdent leur ancrage ultramarin.

La mobilité vers l'Hexagone concerne par ailleurs principalement les diplômés et les personnes proches de l'emploi. Par exemple, parmi les Réunionnais de 20 à 34 ans, 34,5 % des diplômés de l'enseignement supérieur vivent en Hexagone, mais seulement 11 % des « peu ou pas diplômés ». Les Réunionnais les plus proches du marché du travail sont les plus motivés au départ. Corrélativement, seulement 32 % des Réunionnais non diplômés et sans-emploi accepteraient une offre de départ si un emploi ou une formation leur étaient proposés²⁷.

Le passage par la mobilité doit donc être facilité au maximum puisqu'il concerne un très grand nombre de jeunes. Le premier levier à mobiliser est l'aide financière, notamment en renforçant le travail de l'Agence pour la mobilité en outre-mer (LADOM). L'agence propose de nombreuses aides destinées aux jeunes ultramarins souhaitant réaliser un projet en Hexagone, en particulier via les dispositifs les plus connus : le Passeport Mobilité Etudes et le Passeport Mobilité Formation Professionnelle.

Toutefois, sur les 2 653 jeunes ayant répondu à la consultation du COJ, 61 % déclarent ne pas avoir connaissance du Passeport de mobilité études, et 67 % ne pas avoir connaissance du Passeport de mobilité formation professionnelle. Par ailleurs, sur les 854 jeunes ultramarins indiquant avoir effectué une mobilité en Hexagone, seuls 34 % ont eu recours à un dispositif d'aide à la mobilité.

Il apparaît donc que les dispositifs accessibles sont probablement méconnus. LADOM, interrogée par le COJ lors des auditions, explique, de plus, qu'elle ne dispose pas de liens avec les universités dans l'Hexagone, qui pourraient avoir un rôle d'information systématique des étudiants sur les aides auxquelles ils auraient droit. Il n'existe pas non plus à ce jour de partenariat institutionnel avec l'Education nationale qui permettrait une relation durable et généralisée avec les établissements scolaires ultramarins. Pourtant, un accompagnement en amont, dès l'entrée au lycée, permettrait aux élèves ultramarins d'anticiper leur projet d'orientation post-bac et de mieux se préparer à la mobilité géographique, qui demeure un levier essentiel de leur insertion universitaire et professionnelle.

26 [Comité interministériel des Outre-mer \(CIOM\), 2023.](#)

27 [INJEP, Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'Outre-mer, 2017.](#)

Recommandation 10 : *Systématiser l'accès à l'information sur les dispositifs de prise en charge de la mobilité de LADOM, notamment via une section dédiée sur Parcoursup et MonMaster indiquant les démarches à suivre, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur dans l'Hexagone et à l'international, en particulier dans les bassins régionaux.*

L'arrivée en Hexagone constitue pour les jeunes une étape cruciale de leur parcours, mais aussi un déracinement fort qui peut occasionner de nombreuses difficultés. Sans accompagnement, les jeunes sont

confrontés seuls à un nouvel environnement, et se trouvent souvent isolés, ce qui peut entraîner un décrochage de la formation choisie. Si LADOM propose une offre d'accompagnement de la mobilité, avec des prestations de préparation à la mobilité puis un accompagnement et un suivi, afin de limiter les risques de décrochage et s'assurer de la bonne poursuite de la formation, cette offre n'est pas mise en place systématiquement.

Les jeunes interrogés dans le cadre de la consultation évoquent, par ailleurs, des difficultés très importantes dans l'achat de billets d'avion pour revenir sur leur territoire, compte tenu de prix excessifs, rendant difficile le contact avec leurs familles.

“

Un meilleur accompagnement et soutien auprès des jeunes qui se retrouvent seuls dans un territoire inconnu.

Un accompagnement avant le départ pour ceux qui le souhaitent (démarches administratives, soutiens, recherches...)

Besoin de soutien psychologique et social, surtout en cas de découragement²⁸

”

Recommandation 11 : *Mettre en place, par extension de l'accompagnement que propose LADOM, un accompagnement systématique tout le long du processus de mobilité des jeunes ultramarins (avant/pendant/après), assorti notamment d'un suivi psychologique pour éviter les décrochages liés au déracinement et d'un suivi dans les démarches administratives (carte Vitale, bourses, aides au logement, etc.). Cet accompagnement pourrait se développer dans le cadre du mentorat, via le pair-à-pair avec des jeunes ultra-marins déjà en Hexagone et avec des jeunes hexagonaux volontaires.*

28 Verbatim de jeunes ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »



JEUNES D'OUTRE-MER

Garantir l'égalité des chances pour tous

La question du retour après les études est également largement évoquée par les jeunes interrogés dans le cadre de la consultation. Le CIOM de 2023 a permis la poursuite du déploiement du dispositif « Cadre d'avenir » en Guadeloupe, à Saint-Martin, en Martinique et en Guyane. Ce dispositif était déjà mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte (depuis 2018), et est en cours de déploiement à Saint-Pierre et Miquelon. Il vise à former en Hexagone des cadres originaires des territoires d'Outre-mer pour qu'ils y occupent, après leur formation, des postes à responsabilité. Il vise ainsi à sécuriser le parcours universitaire d'étudiants ultramarins à haut potentiel par un accompagnement dédié (aide pour les frais d'installation, prise en charge du transport vers le lieu d'étude, indemnité mensuelle accompagnement personnalisé)²⁹. Les besoins restent néanmoins très forts, en particulier pour les jeunes qui ne sont pas concernés par le programme, mais qui souhaitent exercer leur activité professionnelle dans leur territoire d'origine.

Il existe des initiatives locales en faveur du retour des ultramarins sur leur territoire. En Martinique, la Maison du retour et de la famille, lancée en 2023 pour un budget de 3 millions d'euros, permet de financer les billets d'avion, le déménagement, de couvrir le bail de locaux d'entreprises, afin d'encourager les travailleurs à revenir dans le département, ou à ne pas en partir. Elle accorde également une prime d'arrivée et une prime d'accueil complémentaires. Une implication plus large des acteurs nationaux est cependant nécessaire, ainsi qu'un effort de communication et de proximité, puisque l'information n'atteint pas toujours les jeunes.



Recommandation 12 : *Permettre aux jeunes en formation, accompagnés par LADOM, de bénéficier d'un deuxième billet A/R, au-delà de la première année d'étude, lorsqu'ils ont décroché un stage en cours d'année scolaire ou universitaire dans leur territoire d'origine, afin de favoriser leur retour. Dans ce cadre et pour éviter les effets d'aubaine, mener une réflexion sur la réglementation tarifaire des billets d'avion pour les jeunes ultramarins.*

Enfin, il semble essentiel de renforcer la mobilisation du volontariat international d'échange et de solidarité pour les jeunes ultramarins, afin de leur offrir davantage d'opportunités de mobilités solidaires, et de favoriser le rayonnement des collectivités dans leur environnement régional. En ce sens, des travaux ont été entamés par la DGOM et France Volontaires, notamment dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 2 juillet 2025.

²⁹ Le bilan de l'expérimentation sera dressé en 2028.

4. GARANTIR LES CONDITIONS DE VIE ESSENTIELLES POUR LA RÉUSSITE DU PARCOURS DES JEUNES ULTRAMARAINS

4.1. COMBLER LA FRACTURE NUMÉRIQUE PAR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET À L'INFORMATION

15% des plus de 15 ans en Outre-mer souffrent d'illectronisme³⁰, en parallèle de l'illettrisme, c'est-à-dire qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante. En Martinique, 22 % des élèves ne bénéficient pas d'équipement numérique au sein de leur établissement. Pendant la crise sanitaire en 2020, au moins 25 % des élèves n'ont pas pu bénéficier de la continuité pédagogique, contre 5 % dans l'Hexagone³¹. Les DROM sont ainsi touchés par de fortes inégalités d'accès à Internet. La part des locaux privés d'un internet filaire de qualité minimale, pourtant essentiel pour l'accès aux droits, à l'information et à une scolarité normale, atteint 12,3 % en Guadeloupe, 10,9 % en Guyane et 9,9 % en Martinique³². Par ailleurs, l'accès à un Internet à haut débit est limité : les Mahorais ne disposent pas, par exemple, d'une couverture par la fibre optique. Le développement de solutions mobilisant les outils numériques doit donc être envisagé avec précaution, en tenant compte de la situation de ces populations.

Des initiatives locales sont parfois mises en place afin de pallier cet accès limité au numérique. Par exemple, des bornes wifi

gratuites ont été installées dans la ville de Mamoudzou (Mayotte) afin de permettre aux jeunes d'accéder à Internet³³. L'utilisation est limitée à une trentaine de minutes pour éviter les excès. L'objectif est d'offrir une solution aux jeunes n'ayant pas d'accès Internet chez eux, tout en les sensibilisant à une utilisation responsable. Le service informatique de la municipalité travaille sur des points de sensibilisation afin que



l'outil soit appréhendé dans sa dimension éducative, et non limité à l'usage des réseaux sociaux. Il existe également des espaces numériques gratuits au sein de divers réseaux (Info jeunes, Maison France services, médiathèques publiques et diverses associations).

30 [INSEE, « 15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021 », 2023.](#)

31 Assemblée nationale, op. cit.

32 [O. Pulvar, « La fracture numérique dans les outre-mer : état des lieux. Vers un droit opposable face à la fracture numérique ? », Université des Antilles, 2024.](#)

33 Précision de Mme Fatima M'Soili lors de l'audition de l'ACCD'OM par le COJ, le 24 avril 2025.

La démarche visant à rendre le numérique accessible aux jeunes ultramarins doit néanmoins s'inscrire dans une logique de renforcement de l'Education aux médias et à l'information (EMI), qui s'intègre progressivement dans les programmes d'éducation morale et civique depuis 2024. Par cet enseignement, les jeunes apprennent à développer un usage responsable, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. Ils développent ainsi leur esprit critique, dans un contexte où les tentatives de déstabilisation étrangères par les médias se multiplient partout dans le monde, et touchent particulièrement les jeunes les plus vulnérables dans les Outre-mer. Le programme les aide à chercher, diffuser et produire l'information de façon éclairée, en luttant contre la désinformation et l'exposition aux contenus dangereux ou illégaux. Ces efforts doivent être poursuivis et pris en compte dans le déploiement du numérique dans les Outre-mer.

Recommandation 13 : *Mettre à disposition du matériel ou des espaces numériques gratuits dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil de jeunes (structures d'information jeunesse, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, centres communaux, médiathèques, etc.). Assortir cette mise à disposition d'un accompagnement à l'usage du numérique (réseaux sociaux, recherche d'information et lutte contre la désinformation, cybersécurité, etc.), en veillant tout particulièrement à sensibiliser les jeunes sur les tentatives de déstabilisation émanant de puissances étrangères.*

Recommandation 14 : *Dans les territoires enclavés ayant des difficultés d'accès à Internet, organiser des tournées d'information et des mécanismes d'« aller vers » pour présenter les services, les dispositifs et les aides auxquels les jeunes peuvent avoir accès, dans la perspective d'un égal accès à l'information. Pour ce faire, mobiliser les solutions existantes, à l'image de la caravane de l'accès au droit et la caravane jeunesse.*

Il existe, par ailleurs, des programmes de lutte contre l'illectronisme destinés à garantir une égalité entre tous les jeunes dans le maniement des outils numériques. Le programme « Réussite Connectée » de la Fondation Break Poverty en est un exemple : les jeunes sont équipés d'un ordinateur personnel, d'une connexion Internet et d'un accompagnement dans la maîtrise de ces outils. Si les programmes de ce type semblent efficaces, ils gagneraient à être assortis de sessions de repérage de l'illectronisme, via PIX (service public en ligne pour évaluer, développer, et certifier ses compétences numériques).

4.2. GARANTIR UN ACCÈS RAPIDE ET EFFECTIF AUX DROITS SOCIAUX

Les jeunes ultramarines font face à des difficultés dans leur accès aux droits, non seulement à cause d'un manque d'information sur ces droits, mais aussi en raison d'une méconnaissance des administrations hexagonales vis-à-vis de leur statut. Ainsi, ils rencontrent des obstacles administratifs spécifiques à leur condition d'ultramarin, par exemple pour obtenir une carte vitale

lorsqu'ils arrivent sur le territoire hexagonal. Il arrive en effet qu'ils attendent jusqu'à un an et demi avant d'obtenir leur carte, et se voient ainsi privés d'accès aux soins.

Les jeunes interrogés via la consultation du COJ évoquent également des difficultés dans les délais de perception des aides auxquelles ils ont droit, ce qui induit des obstacles à la planification de leurs finances personnelles, dans un contexte où les jeunes ultramarins sont déjà confrontés à des difficultés budgétaires importantes.

“

Percevoir les aides à la mobilité ou encore les bourses (départementale, régionale) rapidement. Dans mon cas, je ne vais recevoir que dans quelque semaines le versement de ma bourse départementale alors que la demande date d'il y a plus de 6 mois.³⁴

”

Recommandation 15 : *Mettre en place une garantie de délai pour la perception des aides sociales une fois l'éligibilité établie, en particulier pour les bourses nationales et locales ainsi que pour les aides au logement, afin de permettre aux jeunes ultramarins la planification de leurs revenus et de leurs dépenses.*

³⁴ Verbatim d'un(e) jeune ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »



4.3. MIEUX FINANCER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE POUR TOUS LES JEUNES

Les loisirs sont un élément essentiel de la socialisation des jeunes. Ils permettent de créer du collectif, mais participent aussi à une bonne santé physique et mentale. Les loisirs, en particulier sportifs et culturels, sont néanmoins sujets à des difficultés majeures de financement et à des inégalités notables par rapport à l'Hexagone.

Pour les DROM, on ne recense que deux conservatoires (à La Réunion et en Guyane) et deux scènes nationales, aucune salle de plus de 3 000 places, aucun musée d'art contemporain, et un seul Fonds régional d'art contemporain (FRAC), situé à La Réunion. La fréquentation des musées, des théâtres et des salles de cinéma est, elle aussi, inférieure à celle de l'Hexagone, principalement car l'offre culturelle y est moins développée. En Martinique par exemple, 200 films sortent en salle tous les ans contre 700 en France hexagonale. Sur un an, seulement 43 % des Martiniquais se sont rendus au cinéma, 40 % en Guadeloupe, 38 % en Guyane, 44 % à La Réunion, contre 62 % en France hexagonale. À Mayotte, les chiffres sont encore plus



faibles : moins d'un Mahorais sur dix est allé au cinéma, 4 % sont allés au musée, 2 % ont assisté à un spectacle au théâtre³⁵.

Les infrastructures sportives sont soumises au même constat : le taux d'équipement des DROM est plus faible que la moyenne française, variant de 12 équipements pour 10 000 habitants à Mayotte, à 33 à La Réunion. Dans les collectivités d'outre-mer, il varie de 8 à Saint-Martin à 59 à Wallis et Futuna³⁶. De plus, un enjeu important réside dans le financement de l'entretien de ces équipements, qui sont soumis à des conditions climatiques particulières nécessitant des mises en conformité régulières.

“

Mettre plus de dispositifs pour occuper les jeunes pendant leur temps libre

Plus de parcs de street workout, barres de muscu, etc.³⁷

”

35 INSEE et DEPS, Pratiques culturelles des ultramarins, 2022.

36 [INSEE, « Accès à la pratique sportive », La France et ses territoires, 2021.](#)

37 Verbatim de jeunes ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »

Recommandation 16 : Renforcer l'engagement des entreprises ultramarines dans le sport et la culture en instaurant des incitations fiscales ciblées. En ce sens, rehausser le taux de réduction d'impôt pour mécénat lorsque les dons sont versés à des organismes locaux œuvrant en faveur de la jeunesse ou de l'inclusion sociale. Créer en parallèle un crédit d'impôt dédié pour les entreprises finançant directement la construction, la rénovation ou l'entretien d'infrastructures sportives ou culturelles.

Enfin, il semble essentiel, en parallèle de la mise en place d'infrastructures plus nombreuses sur les territoires ultramarins, de favoriser et d'accompagner la mise en œuvre de politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales par les collectivités territoriales et les associations sportives et d'éducation populaire. La coordination de l'action publique avec les acteurs concernés doit être renforcée, afin de permettre aux jeunes ultramarins l'accès à une offre culturelle et sportive complète, qualitative et à moindre coût.

4.4. ÉTENDRE LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ADAPTÉS AUX JEUNES PRÉCAIRES

Aujourd'hui, seuls 15% des ménages ultramarins éligibles résident dans le parc social³⁸. Le taux de pauvreté en Outre-mer influe sur la capacité à se loger et le mal logement est courant dans ces territoires : l'habitat indigne concernerait environ 15 % des logements en Outre-mer³⁹. Les territoires ultramarins sont par ailleurs exposés à des conditions météorologiques parfois extrêmes, qui rendent les conditions de logement incertaines. Avant le passage du cyclone Chido à Mayotte, 40 % des ménages vivaient déjà dans des cases en taule, et ce nombre a encore augmenté après son passage.



38 [Union sociale pour l'habitat, Les Chiffres clés du logement social - édition Outre-mer, 2022.](#)

39 [Fondation pour le logement des défavorisés, 30e Rapport sur l'état du mal-logement en France, 2025.](#)

Les jeunes sont particulièrement touchés par ce phénomène car ils ont des revenus limités. Ainsi, 43 % des jeunes interrogés lors de la consultation indiquent avoir rencontré des difficultés d'accès au logement sur leur territoire ultramarin. Parmi eux, plus de 39 % évoquent le coût du logement, plus de 31 % les difficultés d'accès à un logement social et plus de 28 % le manque d'offre de logement.

Dans l'Hexagone, il existe des solutions en cours de déploiement destinées à prendre en charge les jeunes en difficulté et les aider à se loger. Un « chez soi d'abord jeunes » est, par exemple, un dispositif permettant aux jeunes de 18 à 23 ans, qui présentent des troubles psychiques sévères et qui sont sans domicile ou risquent de l'être, d'accéder à un appartement et un accompagnement. Ce dernier peut s'étaler sur trois à sept ans. Les jeunes qui en bénéficient rencontrent des travailleurs sociaux, médiateurs de santé, médecins, psychologues et infirmiers chaque semaine. Déployé à Toulouse et à Lille, et plus récemment à Lyon, Dijon, Saint Etienne et La Réunion, le dispositif gagnerait à être étendu plus largement aux territoires ultramarins, dans lesquels une partie des jeunes est particulièrement confrontée à la précarité et aux troubles de la santé mentale.

Il convient de rappeler que le dispositif « Un chez soi d'abord Jeunes » est une extension du « un Chez soi d'abord » généraliste. Ainsi, à ce jour, seule la Martinique pourrait être candidate car les autres territoires ultramarins n'ont pas mis en œuvre ce dispositif.

Recommandation 17 : *Déployer dans tous les territoires ultramarins l'expérimentation « Un chez soi d'abord, afin de pouvoir généraliser le dispositif « un Chez soi d'abord Jeunes », ayant eu des résultats concluants sur les deux premiers sites en Hexagone en termes de stabilité résidentielle, d'amélioration de la santé mentale et d'insertion professionnelle.*

Il existe d'autres dispositifs de logement adaptés et plus généralistes que « un chez soi d'abord jeunes » (qui répond à un public très spécifique), comme par exemple les résidences sociales et notamment les foyers de jeunes travailleurs (FJT). Pour les FJT, sont recensés 125 logements à La Réunion, 171 logements en Martinique et 69 logements, en cours de réhabilitation, en Guyane. Des appels à projet ont été et seront publiés par certaines DEETS afin d'encourager la production de nouvelles résidences en fonction des besoins identifiés dans chaque territoire.

Au regard des diverses solutions existantes (aide à la recherche de logement, recueils et diffusion d'annonces, « speed-dating » entre propriétaires et jeunes, logements intergénérationnels ou colocations, etc.), il est important de « sécuriser le modèle économique des structures qui développent de l'accueil, l'information, l'orientation, et l'accompagnement (ANIL-ADIL, Réseau Info Jeunes, CLLAJ, services habitat jeunes et services logement jeunes) et d'assurer une couverture sur tout le territoire »⁴⁰.

40 COJ, Le Logement des jeunes : une urgence sociale I, Recommandation n°33, janvier 2025.

4.5. MULTIPLIER LES SOLUTIONS LOCALES D'ÉCOUTE ET DE SOINS EN SANTÉ MENTALE

La santé mentale des jeunes en outre-mer nécessite une attention particulière : malgré un taux de détresse psychologique plus élevé que la moyenne nationale, l'accès aux professionnels de la santé mentale et aux soins en général y est beaucoup plus limité. Une étude de Santé Publique France à partir des données 2007-2018 a révélé que le taux de suicide dans les communes isolées de Guyane est jusqu'à huit fois plus élevé qu'en Hexagone, avec une moyenne d'âge de 25 ans dans les communes isolées de l'intérieur⁴¹. A la Réunion, l'Observatoire régional de santé dénombre quatre hospitalisations pour tentative de suicide par jour en 2023, touchant principalement les femmes de 15 à 24 ans⁴². Il convient donc d'imaginer des solutions pour lutter contre ces troubles en veillant notamment à les intégrer à certaines politiques publiques transversales (mobilité, logement, etc.). Un point d'attention particulier devra être accordé à la santé mentale des jeunes ultramarins en situation de handicap, qui font partie des publics les plus à risque (isolement, ruptures de parcours, accès restreint aux soins, structures peu formées à leurs besoins spécifiques).

Pour répondre à cette problématique, les Points d'accueil écoute jeune (PAEJ) offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes de 12 à 25 ans lorsqu'ils rencontrent une difficulté liée à la santé, physique ou mentale (mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, difficultés scolaires ou relationnelles, ruptures, dépendances, etc.). Cet accueil physique, téléphonique et numérique inconditionnel est gratuit, anonyme et sans



rendez-vous. S'il existe quelques PAEJ dans les DROM et en Polynésie, cette offre est encore insuffisante, et parfois inaccessible pour certains jeunes isolés, mais aussi en Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, certains dispositifs permettent d'aller à la rencontre des jeunes et de leur proposer un accompagnement, dans le but d'éviter les risques liés, notamment, à l'usage d'Internet. Ainsi, le dispositif « Les Promeneurs du Net » permet à des professionnels (animateurs, éducateurs, professionnels exerçant en centre social) d'être mis en contact en ligne avec des jeunes, et de répondre à leurs interrogations, en particulier autour de la santé physique (lutte contre l'auto-diagnostic et l'achat en ligne de médicaments sans ordonnance) et mentale (lutte contre le harcèlement en ligne, l'isolement, etc.). Ces Promeneurs permettent un premier contact avec le jeune en difficulté, et le redirigent vers un professionnel de santé si besoin.

Le renforcement de ces solutions existantes semble nécessaire, avec une attention particulière apportée au recrutement des personnels (formation requise, expertise, etc.), mais aussi à leur accessibilité pour les jeunes ultramarins, notamment ceux résidant dans les territoires les plus enclavés.

41 [Santé Publique France, « Epidémiologie descriptive des tentatives de suicide et des suicides dans les communes isolées de Guyane française », décembre 2020.](#)

42 [Observatoire régional de santé de La Réunion, Infographie Suicides et tentatives de suicide à la Réunion, 2025.](#)

Recommandation 18 : *Systématiser la mise en place de Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) dans les structures d'accompagnement (missions locales et réseau Info Jeunes par exemple), destinés à informer les jeunes sur les dispositifs d'accompagnement auxquels ils ont accès, notamment ceux portant sur la santé mentale et à leur fournir un premier contact avec un professionnel de santé. Assortir ces points d'accueil d'une ligne d'écoute numérique et d'information permettant aux plus isolés géographiquement d'avoir accès à l'accompagnement, à l'image du dispositif des « Promeneurs du Net », des professionnels outillés pour orienter vers des professionnels pertinents en cas de besoin, qui n'est pas encore déployé partout dans les territoires ultramarins.*

Sur le territoire hexagonal et, plus marginalement sur les territoires ultramarins, les centres communaux d'action sociale disposent de leviers importants pour la prise en charge des publics en grande précarité et en détresse psychologique, notamment les jeunes. Par exemple, les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) sont composées de professionnels pluridisciplinaires, incluant des infirmiers, psychiatres, psychologues, secrétaires et éducateurs spécialisés. Leur mission initiale est d'aller à la rencontre des personnes ayant besoin de soins, mais qui ne formulent pas de demande, et de réinsérer dans le parcours de soin les publics en situation de grande précarité. Elles prennent le relais des travailleurs sociaux dans les situations complexes. Le renforcement de ces équipes est donc important, notamment sur les territoires ultramarins où ils sont peu présents.

Par ailleurs, un financement spécifique est mis en place pour soutenir la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des agents publics, des professionnels de première ligne et des jeunes en insertion. Le dispositif prévoit un fléchage prioritaire vers les régions d'outre-mer, en particulier la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, où les besoins en santé mentale sont renforcés par des contextes de précarité, d'isolement et de sous-densité en offre de soins spécialisés. Une cible spécifique est prévue pour les jeunes de 16 à 25 ans en situation d'insertion professionnelle, en lien avec les structures de France Travail, les missions locales et le service civique.

Recommandation 19 : *Renforcer sur les territoires ultramarins les Équipes Mobiles Psychiatrie-Précarité (EMPP) avec un ciblage particulier des jeunes en lien avec les structures d'insertion, tout en veillant à mettre en pratique la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), notamment dans les structures d'accompagnement des jeunes.*

Si le renforcement de ces dispositifs est nécessaire, il doit s'accompagner d'un travail d'audit important sur les capacités de prise en charge psychologique des jeunes en Outre-mer par rapport à la demande, notamment au regard des délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous avec un professionnel. Si l'offre est manifestement insuffisante, une priorité doit résider dans l'augmentation des structures accueillantes et des professionnels de la santé mentale accessibles, afin que chaque jeune qui en a besoin puisse être accompagné dans les meilleurs délais.



4.6. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR CHAQUE JEUNE, EN PARTICULIER LES PLUS VULNÉRABLES

L'accompagnement fait partie des sujets qui préoccupent les jeunes ayant répondu à la consultation du COJ : environ 10 % d'entre eux ont formulé des préconisations pour renforcer l'accompagnement, que ce soit dans les démarches (administratives, création d'entreprise), dans leur orientation professionnelle ou scolaire, ou dans leur quotidien.

L'accompagnement semble essentiel à mettre en place auprès des personnes les plus vulnérables. Ainsi, les jeunes femmes en situation de monoparentalité représentent 30 % des mères dans les Antilles, et constituent la population la plus précaire, généralement sans emploi, avec le taux de pauvreté le plus élevé. Leurs enfants connaissent également des difficultés scolaires. Le taux de grossesses précoces peut atteindre 10 % dans certains territoires (la Guyane en particulier), contre 1,2 % en Hexagone⁴³.

Recommandation 20 : *Concevoir un parcours spécifique dans le cadre du RSA rénové pour les jeunes parents en situation de monoparentalité. Ce parcours comprendrait un temps d'accompagnement du parent vers l'emploi, un temps d'accompagnement des enfants dans leur scolarité (aides aux devoirs, activités périscolaires, etc.) et/ou une prise en charge du mode de garde des enfants. A terme, ce parcours doit pouvoir être accessible à tous les jeunes parents de familles monoparentales ultramarines qui le souhaitent, de manière inconditionnelle, avec un accompagnement à la parentalité renforcé et une perspective d'insertion professionnelle durable.*

Par ailleurs, certains jeunes ultramarins confrontés à des situations sociales complexes (mal logement, extrême pauvreté, déscolarisation) les poussent parfois vers la délinquance. Ainsi, certaines communes travaillent sur la construction de parcours d'accompagnement dont le but est le dialogue avec les jeunes et la déconstruction des modèles de délinquance. La mairie de Fort-de-France

43 [Réseau de santé périnatale de Guyane, Grossesses adolescentes.](#)

en Martinique organise par exemple depuis quelques années des sessions avec les jeunes pour déconstruire le mythe du « *bad boy* » et de la « *bad girl* », et les remplacer par des modèles positifs locaux. Ces modèles positifs locaux sont parfois d'autres jeunes ultramarins avec des projets similaires, qui peuvent être pris en exemple et interrogés sur leur parcours et leur réussite.

Recommandation 21 : *Instaurer des programmes spécifiques visant à déconstruire les modèles de délinquance dans le cadre des cours d'enseignement moral et civique, et/ou dans le cadre périscolaire avec un encadrement par les associations et les collectivités territoriales à l'instar des sessions organisées par la mairie de Fort-de-France.*

Le mentorat est également une solution adéquate pour lever les barrières psychologiques diverses (notamment celles qui empêchent la mobilité) et apporter un soutien moral à des jeunes ayant des difficultés à prendre leurs repères. C'est ce que démontrent les récents programmes de mentorat portés au sein du plan « 1 jeune 1 mentor ».

L'évaluation de l'INJEP du plan indique par exemple que « les travaux académiques, en particulier les méta-analyses, montrent qu'on observe des impacts significatifs dans divers domaines : résultats scolaires et attitude à l'école, compétences psychosociales, santé et bien-être. »

Dans ce cadre, il est essentiel de développer le mentorat de pair à pair pour les jeunes ultramarins, via une co-construction avec les associations locales.

“

Une plateforme de mise en relation ou un forum sur lequel on pourrait être conseillés serait tellement bénéfique ! Souvent certains souffrent d'isolement et c'est dommage. Avoir une plate-forme où on pourrait trouver de l'aide par des personnes ayant vécu (les mêmes choses que nous) que ce soient les jeunes qui ont réussi dans leur vie, qui [encouragent] la jeunesse ⁴⁴

”

44 Verbatim de jeunes ayant participé à la consultation en ligne du COJ en réponse à la question : « Quelles préconisations pourriez-vous formuler pour améliorer la situation des jeunes ultramarins ? »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'orientation
des politiques de jeunesse

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

M. Pierre Emmanuel BARTIER Chef du Bureau de la Direction générale des Outre-mer

Mme Nadia BELLAOUI Présidente de l'Agence du Service Civique

M. Yann DELAUNAY Directeur général de France Volontaires

M. Kaylan FAGOUR Conseiller municipal de Fort-de-France (Martinique) délégué à la jeunesse, représentant de l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer)

Mme Cécile JAFFRÉ Coordinatrice nationale des actions territoriales de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme)

M. Guillaume LARABI Chef d'état-major du Service Militaire Adapté (SMA)

Mme Lætitia MALET Directrice générale adjointe de l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer)

M. Claude-Valentin MARIE Conseiller pour l'Outre-mer à la direction de l'INED

Mme Fatima M'SOILI Conseillère municipale de Mamoudzou (Mayotte) déléguée à la jeunesse, la formation et l'emploi, représentante de l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer)

M. Laurent RENOUF Délégué général de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM)

Mme Sandrine VENERA Secrétaire générale de LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité)

M. Wilfrid WEISS Maire de Koumac (Nouvelle-Calédonie), représentant de l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer)

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

03

INTRODUCTION

04

PROFIL DES
RÉPONDANTS

05

ASPECTS APPRÉCIÉS
DU TERRITOIRE

06

FORMATION

07

EMPLOI

08

MOBILITÉ

09

LOGEMENT & ACCÈS
AUX SOINS

10

ENGAGEMENT &
PARTICIPATION

11

ENGAGEMENT &
PARTICIPATION

12

PROPOSITIONS

Introduction

Une consultation menée dans le cadre de l'inter-commission du COJ sur les jeunes ultramarines

Pendant deux mois, entre mars et avril 2025, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a mené une consultation auprès des jeunes ultramarins, relayée par ses membres et ses partenaires. Cette diffusion a permis de recueillir le témoignage de 2 653 jeunes originaires de tous les territoires ultramarins, sur de nombreuses thématiques, telles que la formation, l'emploi, la mobilité, le logement, l'accès aux soins, l'engagement et la participation.

Ce nombre important de réponses a permis d'identifier des signaux et des thématiques et de permettre aux membres du COJ de valider leurs pistes de réflexion engagées dans le cadre de l'inter-commission sur les jeunes ultramarins. Les témoignages des jeunes ont également nourri les propositions retenues lors de la rédaction du rapport. Le présent document a vocation à présenter les résultats de cette consultation.

Il est important de noter que les données ici présentées sont une agrégation de témoignages destinée à éclairer les travaux du Conseil, et non une étude scientifique, car les données recueillies reposent sur des réponses déclaratives. Certaines réponses difficiles à interpréter ont également dû être écartées de l'analyse. De plus, la consultation est marquée par une forte représentation de jeunes issus du Service Militaire Adapté (SMA), qui l'a relayée auprès de ses volontaires. Une majorité des répondants est par ailleurs diplômée, une proportion qui n'est pas représentative des jeunes ultramarins en général.

Les réponses formulées par les jeunes correspondent néanmoins globalement à ce que les membres du COJ ont pu constater au cours de leurs auditions et grâce à leurs recherches. Elles représentent une source d'informations précieuse permettant d'illustrer les choix opérés dans le rapport final.



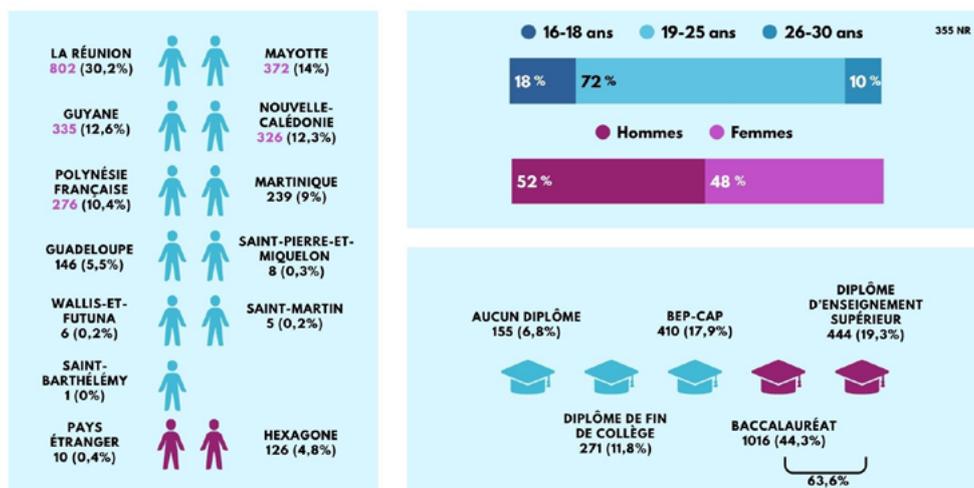
Profil des répondants

Une jeunesse ultramarine représentée dans sa diversité

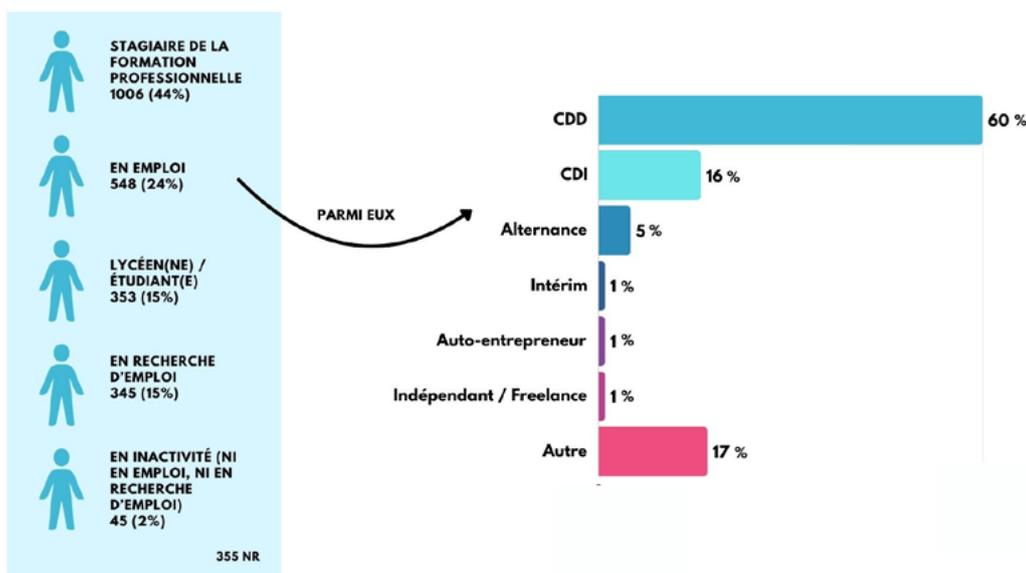
Les jeunes répondants à la consultation proviennent de tous les territoires d'outre-mer, avec une part importante de réunionnais (30,2 %), et plus de 10 % de Mahorais, Guyanais, Néocalédoniens et Polynésiens. La plupart des jeunes ont entre 19 et 25 ans (72 %). La parité est quasiment respectée avec 52 % de répondants hommes et 48 % de femmes.

Près de deux tiers des répondants ont au moins le baccalauréat, dont 19,3 % détiennent un diplôme d'enseignement supérieur. Seuls 6,8 % déclarent ne posséder aucun diplôme.

PROFIL DES 2653 RÉPONDANTS



Concernant la répartition de leur activité, une part importante des jeunes répondants est stagiaire de la formation professionnelle (44 %), et presque un quart (24 %) est en emploi. Parmi ces jeunes en emploi, la grande majorité (60 %) est en CDD, donc en contrat précaire.

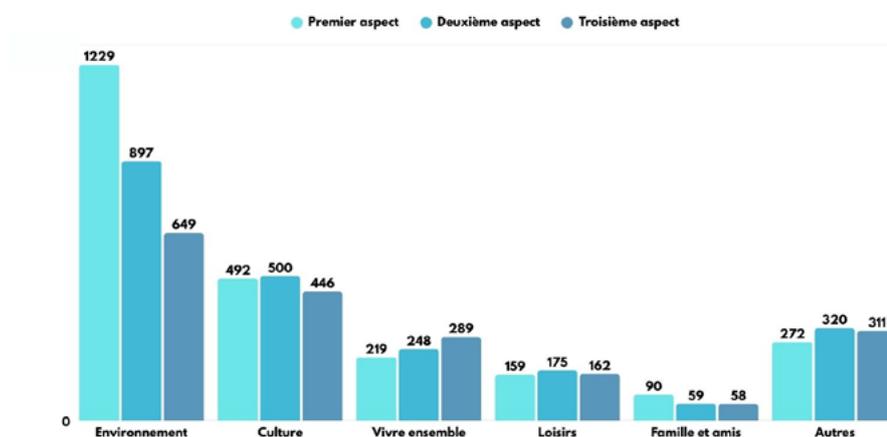


Aspects appréciés sur le territoire

Des jeunes ultramarins attachés à leur environnement et à leur culture

Il était demandé aux jeunes d'indiquer les aspects qu'ils appréciaient sur leur territoire, en les classant du premier au troisième. Cette question a révélé que les jeunes ultramarins sont particulièrement attachés à leur environnement (nature, paysages), plus qu'à tout autre caractéristique de leur territoire. La culture (patrimoine, traditions) arrive en deuxième position.

ASPECTS DES TERRITOIRES APPRÉCIÉS PAR LES JEUNES



La figure ci-dessous indique, pour chaque catégorie, le type de réponse qui a pu y être incluse. Ainsi, dans la catégorie "culture", ont par exemple été prises en compte les réponses mentionnant : les traditions, la gastronomie locale, la langue créole, le patrimoine culturel ou encore la danse traditionnelle.

QUELQUES EXEMPLES

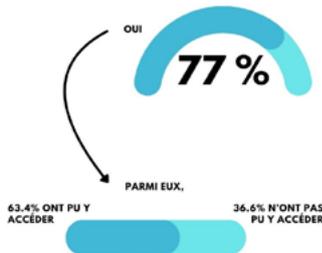
<p>ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> LA FAUNE ET LA FLORE LES PAYSAGES LE CLIMAT LE LAGON LA PROPRIÉTÉ DE LA NATURE 	<p>CULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> LES TRADITIONS LA GASTRONOMIE LOCALE LA LANGUE CRÉOLE LE PATRIMOINE CULTUREL LA DANSE TRADITIONNELLE 	<p>VIVRE ENSEMBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> LA VIE EN COMMUNAUTÉ LA SOLIDARITÉ ENTRE COMMUNAUTÉS LA CONVIVIALITÉ LE RESPECT DE L'AUTRE L'HOSPITALITÉ DES HABITANTS
<p>FAMILLE ET AMIS</p> <ul style="list-style-type: none"> VIVRE AUPRÈS DE MES PROCHES POUVOIR PARLER À MES AMIS ET MES PARENTS POUVOIR SE RECUEILLIR SUR LES TOMBES DE CEUX QUI NE SONT PLUS LÀ PASSER DU TEMPS AVEC MA FAMILLE 	<p>LOISIRS</p> <ul style="list-style-type: none"> LA PÊCHE ET LA CHASSE LES DIVERSES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET TERRESTRES LE SPORT LA RANDONNÉE FAIRE DU VÉLO 	<p>AUTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> LE TRAVAIL L'AGRICULTURE LA PROXIMITÉ DES COMMERCES LE TOURISME LE SENTIMENT DE LIBERTÉ ACCESSIBILITÉ À CERTAINES AIDES SOCIALES L'ACCÈS À L'ÉDUCATION LE RSMA LES TRANSPORTS PUBLICS LA JEUNESSE

Formation

Des formations accessibles aux jeunes malgré des freins persistants

ÉTUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

AVEZ-VOUS RENCONTRÉ DES OPPORTUNITÉS D'ACCÈS À DES ÉTUDES OU FORMATIONS PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT À VOTRE PROJET ?



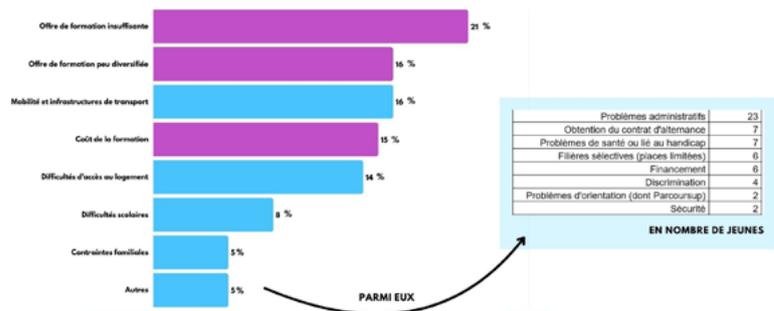
AVEZ-VOUS RENCONTRÉ DES FREINS SPÉCIFIQUES DANS L'ACCÈS AUX ÉTUDES OU À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?



77 % des jeunes interrogés indiquent avoir rencontré des opportunités d'accès à des études ou formations correspondant à leur projet. Néanmoins, 36,6 % affirment ne pas avoir pu y accéder, probablement faute de moyens. 52 % des jeunes disent avoir rencontré des freins dans l'accès aux études ou à la formation.

La plupart des freins portent sur l'offre de formation : elle est insuffisante (21 %), peu diversifiée et ne correspond pas aux besoins (16 %), trop coûteuse (15 %). La mobilité (16 %) et le logement (14 %) sont également des freins importants.

FREINS À L'ACCÈS AUX ÉTUDES OU À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

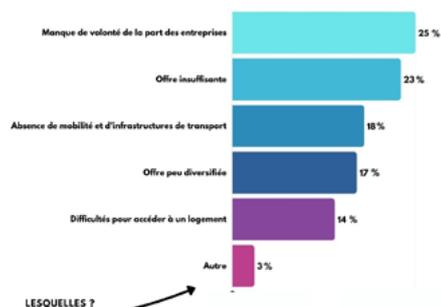


EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DURANT LE PARCOURS DE FORMATION

DANS LE CADRE DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION, AVEZ-VOUS RÉALISÉ, SUR VOTRE TERRITOIRE ULTRAMARIN, UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AU SEIN D'UNE ENTREPRISE ?



ESTIMEZ-VOUS QU'IL EXISTE DES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES POUR ACCÉDER À UNE EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE PENDANT VOTRE FORMATION SUR VOTRE TERRITOIRE ULTRAMARIN ?

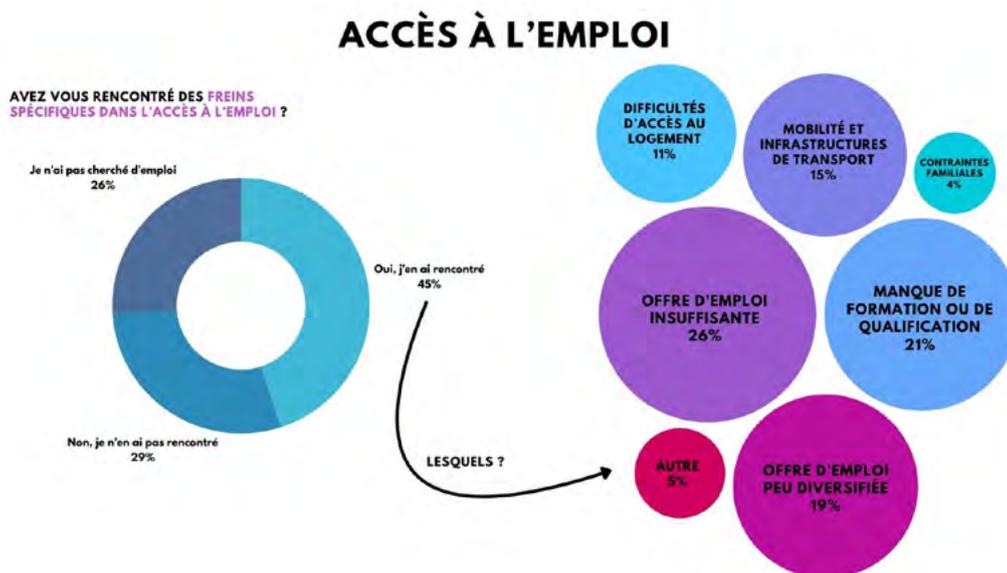


86 % des jeunes ont pu réaliser une expérience professionnelle en entreprise durant le parcours de formation. Paradoxalement, 62 % estiment avoir été confrontés à des difficultés spécifiques pour accéder à une expérience en entreprise. Selon eux, ces difficultés correspondraient surtout à un manque de volonté des entreprises (25 %) et à une offre insuffisante (23 %).

Emploi

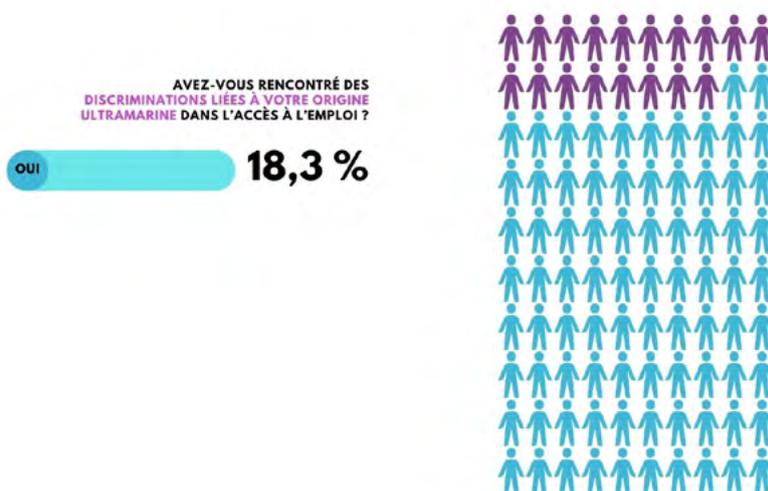
Des jeunes qui se heurtent massivement à des difficultés d'accès à l'emploi

Près de la moitié (45 %) des jeunes interrogés disent avoir rencontré des freins spécifiques dans l'accès à l'emploi. Un peu plus d'un quart (26 %) des jeunes déclarent ne pas avoir cherché d'emploi, probablement ceux encore en formation. Parmi les freins identifiés, les principaux sont une offre d'emploi insuffisante (26 %), un manque de formation ou de qualification (21 %), et une offre peu diversifiée ou mal adaptée aux besoins (19 %).



Par ailleurs, 18,3 % des jeunes interrogés disent avoir rencontré des discriminations liées à leur origine ultramarine dans l'accès à l'emploi.

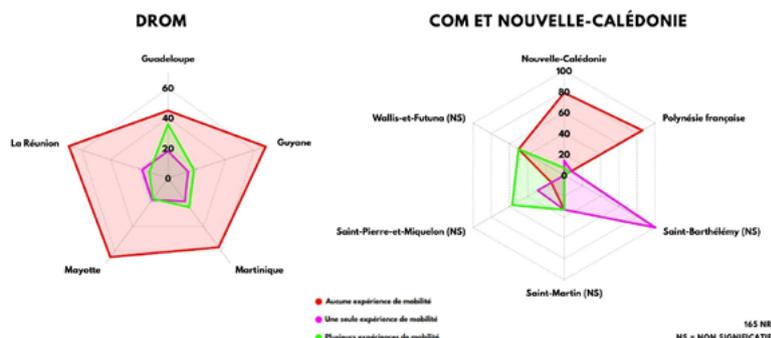
Ce résultat doit être manipulé avec nuance puisqu'il se base sur le ressenti des jeunes : certains ont pu avoir l'impression erronée d'être victime d'une discrimination, et à l'inverse, certains ont pu ne pas ressentir une discrimination existante.



Mobilité

Une mobilité vers l'Hexagone peu accessible pour les jeunes ultramarins, et des aides encore méconnues

EXPÉRIENCES DE MOBILITÉ ENTRE L'OUTRE-MER ET L'HEXAGONE

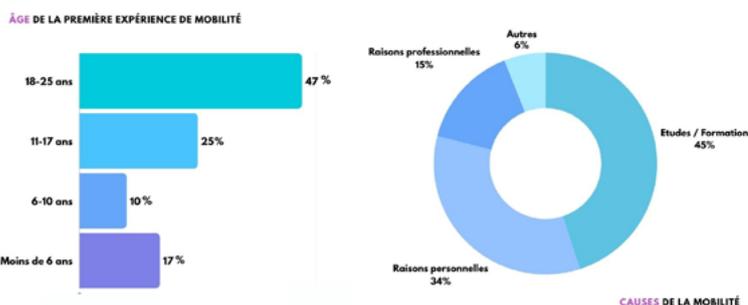


La grande majorité des jeunes répondants dans les DROM (jusqu'à 60 %) n'a jamais eu d'expérience de mobilité, excepté en Guadeloupe où ils sont près de 40 % à avoir effectué plusieurs mobilités. Le constat est encore plus sévère en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, avec des expériences de mobilité très rares (+80 %).

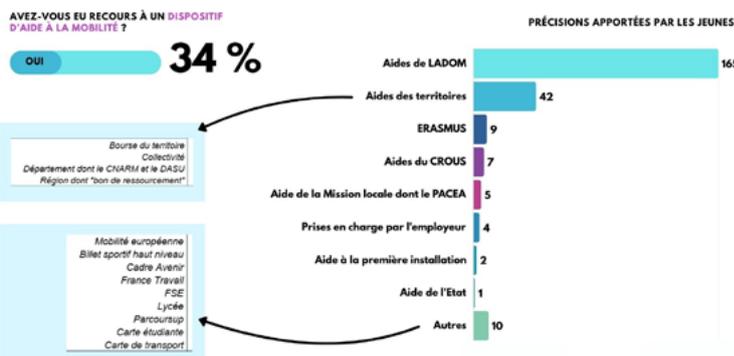
Quasiment la moitié (47 %) des jeunes qui sont partis vers l'Hexagone avaient (ou ont) entre 18 et 25 ans.

Le plus souvent, cette mobilité intervient dans le cadre de la formation ou des études (45 %). Viennent ensuite les raisons personnelles (34 %), par exemple pour rejoindre un membre de sa famille.

CARACTÉRISTIQUES DES MOBILITÉS ENTRE L'OUTRE-MER ET L'HEXAGONE



AIDES À LA MOBILITÉ



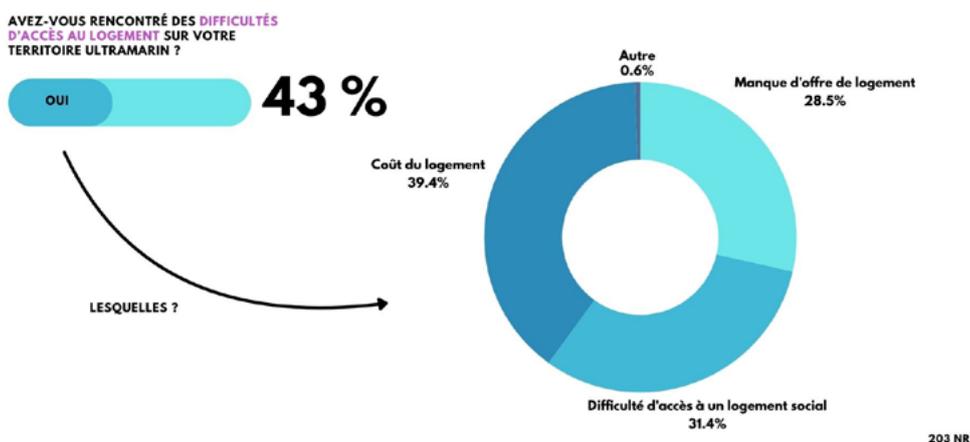
34 % des jeunes répondants disent avoir eu recours à des aides à la mobilité. Ces aides sont en grande majorité délivrées par l'Agence d'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) avec le Passeport mobilité études ou le Passeport mobilité formation professionnelle. Viennent ensuite les aides des territoires.

Accès au logement et aux soins

Un logement parfois inaccessible compte tenu d'un coût trop élevé et d'une offre faible

43 % des répondants disent avoir rencontré des difficultés pour se loger sur leur territoire. Les raisons évoquées sont en premier lieu le coût du logement trop élevé (39,4 %), puis les difficultés d'accès à un logement social (31,4 %) et enfin le manque d'offre de logement (28,5 %).

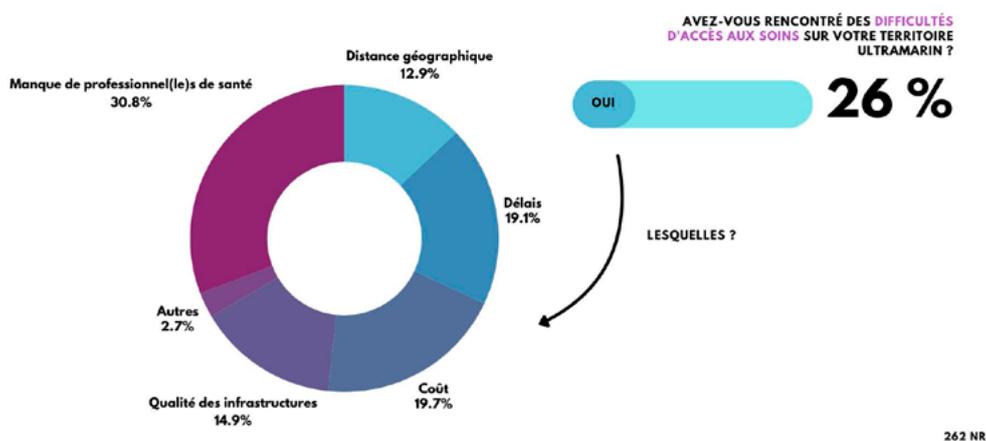
ACCÈS AU LOGEMENT



Un quart des jeunes confronté à des difficultés d'accès aux soins

26 % des répondants estiment avoir eu des difficultés pour se faire soigner. Les raisons sont variées, mais il ressort que plus de 30 % des jeunes se sont heurtés à un manque de professionnels de santé. Sont ensuite déplorés le coût des soins (19,7 %) et les délais (19,1 %).

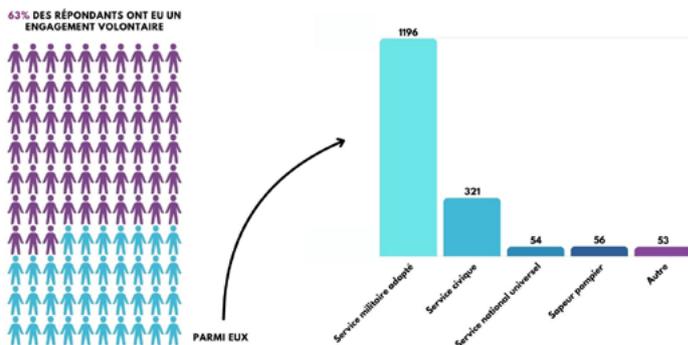
ACCÈS AUX SOINS



Engagement et participation

Un engagement massif, facteur d'insertion sociale et professionnelle

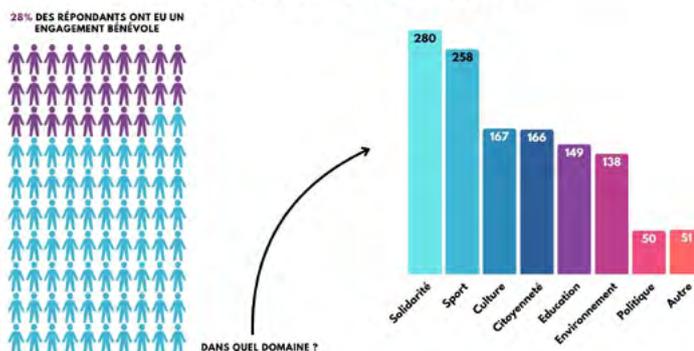
ENGAGEMENT VOLONTAIRE



Parmi les répondants, 63 % ont eu un engagement volontaire. 1 196 répondants sont issus du Service militaire adapté (SMA), auprès desquels la consultation a été relayée. De plus, 321 ont effectué un service civique. Le reste des engagements est essentiellement secouriste ou militaire (gendarmerie, pompier).

28 % des répondants disent être ou avoir été bénévoles. La plupart des associations dans lesquelles ils sont engagés touchent la Solidarité et le Sport. Très peu de jeunes sont engagés dans le domaine politique, laissant deviner une distance des jeunes ultramarins avec les institutions.

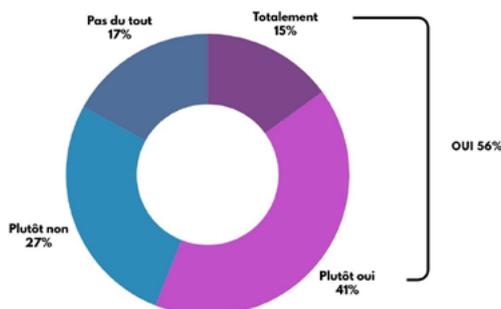
ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



Un sentiment d'association aux décisions contrasté

PARTICIPATION

EN TANT QUE JEUNE, AVEZ-VOUS LE SENTIMENT D'ÊTRE SUFFISAMMENT ASSOCIÉ(E) AUX DÉCISIONS QUI VOUS CONCERNENT ?



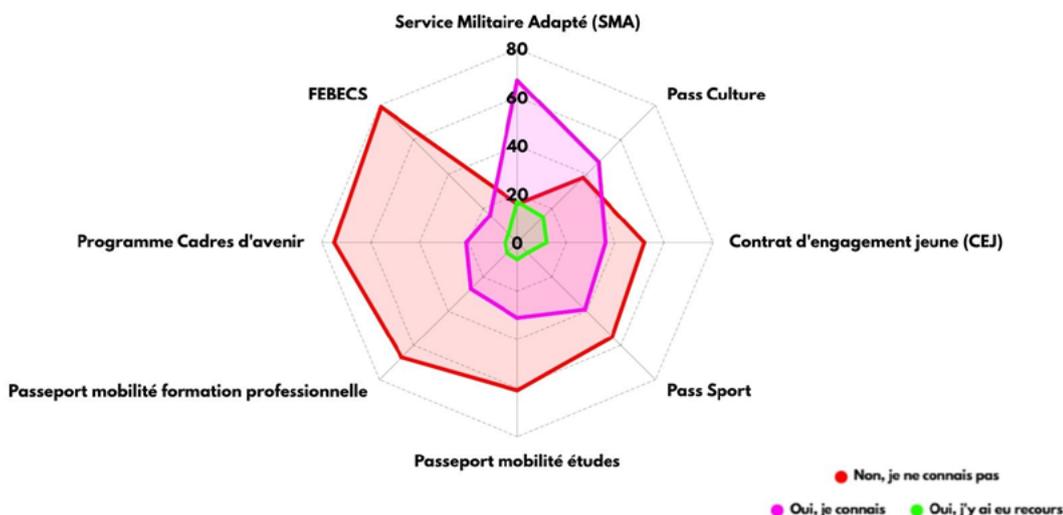
56 % des jeunes interrogés ont le sentiment d'être suffisamment associés aux décisions qui les concernent, dont 15 % ayant répondu qu'ils l'étaient "totalement". Néanmoins, 17 % des jeunes interrogés ne se sentent pas du tout associés aux décisions qui les concernent.

Connaissance des aides

A l'exception du SMA, des dispositifs d'aide globalement méconnus

Les jeunes interrogés ont révélé une large méconnaissance des aides auxquelles ils pouvaient avoir droit. A l'exception du SMA, dont beaucoup des jeunes répondants ont bénéficié, la seule aide connue par plus de 40 % des jeunes est le Pass Culture. Pour les autres dispositifs, plus de 50 % des jeunes n'en ont pas connaissance : Contrat d'engagement jeune (CEJ), Pass Sport, Passeport mobilité études et passeport mobilité formation professionnelle (LADOM), Programme Cadres d'Avenir. Le Fonds d'échange à but éducatif, culturel et sportif (FEBECS) est méconnu à 80 %.

CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS



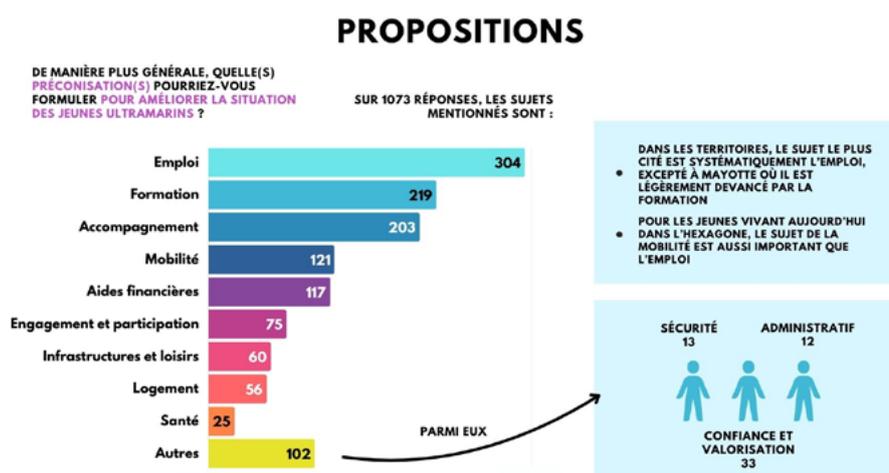
Propositions

Des propositions majoritairement en faveur de l'emploi, la formation et l'accompagnement

Dans la formulation de propositions pour améliorer la situation des jeunes ultramarins, le sujet le plus abordé par les jeunes est l'emploi, dans quasiment tous les territoires, excepté à Mayotte, où il est légèrement devancé par la formation. Pour les jeunes résidant aujourd'hui dans l'Hexagone, le sujet de l'emploi est aussi important que celui de la mobilité.

La formation est la deuxième préoccupation des jeunes, suivie par un besoin fort d'accompagnement, que ce soit dans leurs démarches (administratives, création d'entreprise), dans leur orientation professionnelle ou scolaire.

Dans la catégorie « autres », les sujets abordés intéressants à relever sont la sécurité pour 13 d'entre eux, l'administratif pour 12 d'entre eux (globalement l'accès à leurs droits ou l'accès à un titre de séjour pour les Mahorais), et un besoin d'être mis en confiance et valorisé pour 33 d'entre eux.



Exemples propositions formulées par les jeunes eux-mêmes

« Une offre de formation initiale et continue en corrélation avec le projet de développement de notre territoire; Former pour les besoins de demain (dans les domaines de la santé, services à la personne...) »

« Il faudrait plus informer les jeunes sur les démarches à faire, aller à leur rencontre, programmer des réunions d'informations dans chaque village et plus souvent possible »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'orientation
des politiques de jeunesse

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes.

CONTACT :

 95 avenue de France 75650, Paris cedex 13

 coj@jeunesse-sports.gouv.fr

 www.jeunes.gouv.fr/coj